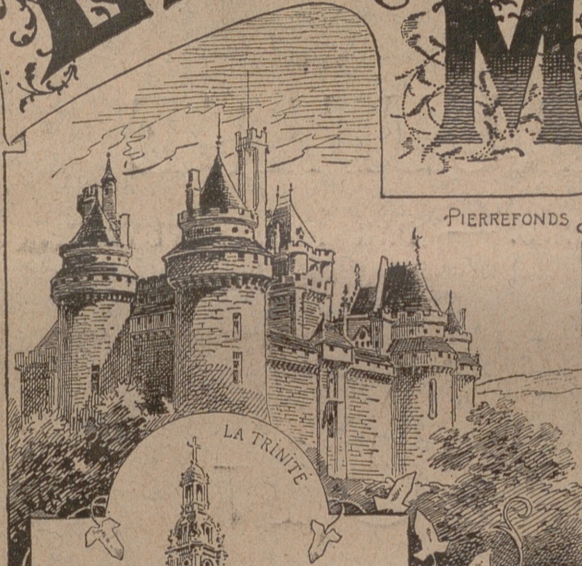
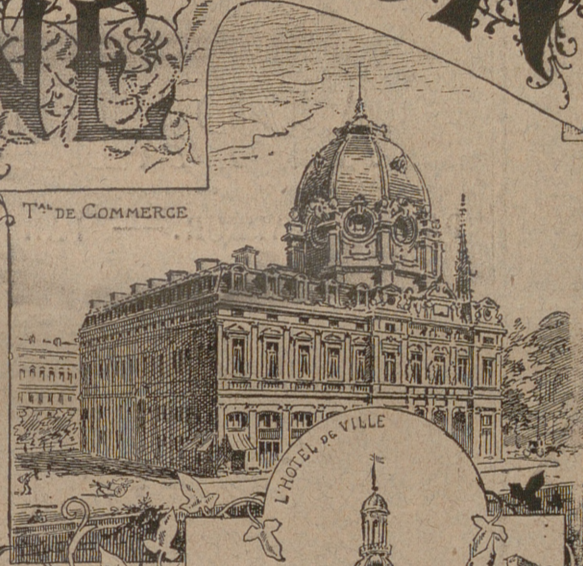


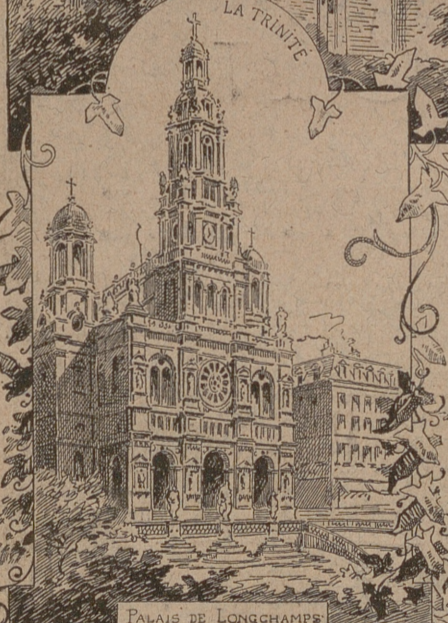
LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANAT

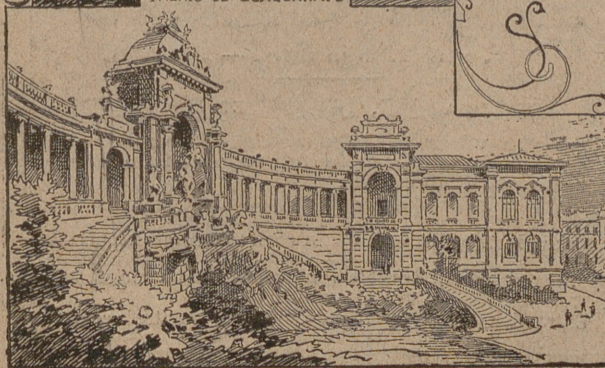
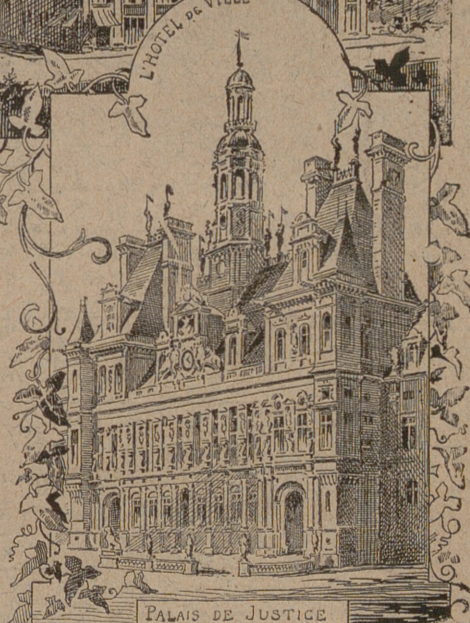


CINQUIÈME ANNÉE. — N° 39

Samedi 5 Juillet 1890

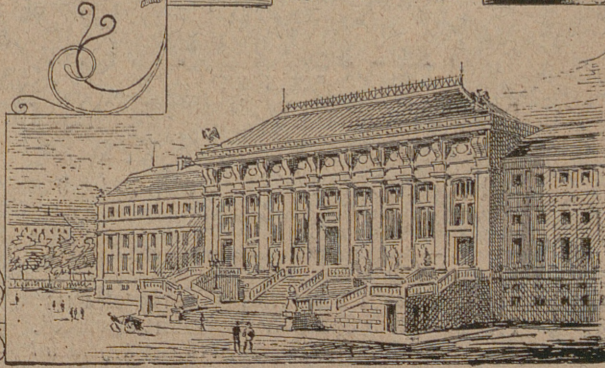
Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{OS}, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le *Moniteur Général* qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5783



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Cligny, PARIS

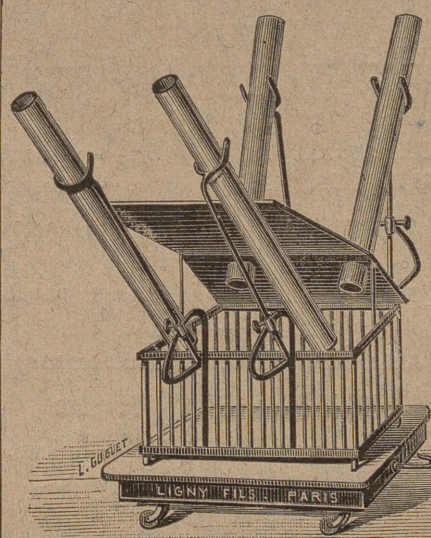
FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER. à Clermont Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

32, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres Enduit Ligny contre le retour de l'humidité.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 18 JUILLET —
CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT, A PARIS. — 42 plaques tournantes de 4^m50 de diamètre (2 lots).....

— 26 JUILLET —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des établissements dépendant du Mont-de-Piété de 1890 à 1893..... 130,000 fr. »

— 26 JUILLET —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Ecole supérieure de filles et école maternelle, rue des Martyrs (8 lots)..... 631,588 fr. »

— 26 JUILLET —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Bureau auxiliaire du Mont-de-Piété rue de Valenciennes..... 39,787 fr. 35

DÉPARTEMENTS

— 10 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE DOLE (Jura). — Travaux communaux (2 lots).... 37,588 fr. 68

— 10 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres). — Restauration du clocher de l'église de Saint-Laon..... 12,867 fr. 26

— 10 JUILLET —
PREFECTURE DU JURA. — Construction de fontaines à Beaufort..... 47,406 fr. 38

— 10 JUILLET —
PREFECTURE DU CHER. — Chemin de fer de Bourges à Cosne. — 3^e lot d'infrastructure sur 7,842 m. 836..... 3,000,000 fr. »

— 12 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE CHATILLON (Côte-d'Or). — Réparations au lavoir et au réservoir d'Asnières..... 8,345 fr. 59

— 12 JUILLET —
PREFECTURE DU FINISTÈRE. — Agrandissement de l'asile d'aliénés de Saint-Athanase à Quimper (5 lots).....

— 12 JUILLET —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Réparation à la conduite d'eau d'Aulnat..... 4,700 fr. »

— 12 JUILLET —
MAIRIE DE SAINT-ETIENNE (Loiré). — Construction du lycée, rue Fontainebleau (7 lots)..... 69,784 fr. 05

— 13 JUILLET —
MAIRIE DE MONTRACOL (Aain). — Reconstruction du beffroi de la flèche de l'église..... 8,700 fr. 27

— 13 JUILLET —
MAIRIE DU BLANC (Indre). — Ecole de filles avec classe enfantine..... 11,511 fr. 61

— 13 JUILLET —
MAIRIE DE GAULT-SAINT-DENIS (Eure-et-Loir). — Construction d'un asile de nuit..... 980 fr. »

— 13 JUILLET —
MAIRIE DE VOREY (Haute-Loire). — Construction d'un groupe scolaire.... 23,750 fr. »

— 13 JUILLET —
MAIRIE D'ASNIÈRES (Vienne). — Ecole de garçons avec mairie..... 12,114 fr. 05

— 16 JUILLET —
MAIRIE DE ROCHFORT (Charente-Inférieure). — Artillerie. Construction de 4 plate-formes à l'île d'Aix..... 25,000 fr. »

— 16 JUILLET —
PORT DE BREST (Finistère). — Fourniture de 600 tonnes de ciment à prise lente, dit de Portland (2 lots).....

— 16 JUILLET —
PORT DE BREST (Finistère). — Concours pour la construction de 2 passerelles métalliques.....

— 16 JUILLET —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Génie. — Magasins à poudre souterrains dans les ouvrages des îles Frioul.

— 17 JUILLET —
PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES. — Travaux divers (2 lots) 72,271 fr. 60

— 17 JUILLET —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Travaux de viabilité et d'égouts pour le prolongement de la rue des Incurables..... 260,000 fr. »

— 17 JUILLET —
MAIRIE D'ORIVAL (Seine-Inférieure). — Construction d'une école de filles et école enfantine (6 lots)..... 27 148 fr 43

— 17 JUILLET —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Pont à tablier métallique de 123^m50 d'ouverture sur l'Allier, à Joze..... 120,000 fr. »

— 17 JUILLET —
MAIRIE DE TALMONTIER (Oise). — Agrandissement au presbytère.. 5,494 fr. 79

— 17 JUILLET —
PREFECTURE DE CONSTANTINE (Algérie). — Construction d'une maison cantinière à Kripsa..... 7,700 fr. »

— 18 JUILLET —
ASILE D'ALIENES DE VAUCLUSE (Seine-et-Oise). — Travaux divers à l'asile (2 lots)..... 6,006 fr. 20

— 18 JUILLET —
MAIRIE DE CETTE (Hérault). — Reconstruction du collège (2 lots : ferronnerie et fonte)..... 85,000 fr. »

— 19 JUILLET —
PREFECTURE DE LA CORSE. — Banquettes de sûreté sur la route forestière n^o 4..... 7,400 fr. »

— 19 JUILLET —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Génie. — Construction à Saint-Fons d'un magasin caverne et de sa route d'accès..... 200,000 fr. »

— 19 JUILLET —
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE. — Travaux communaux (2 lots). 18,386 fr. 41

— 19 JUILLET —
MAIRIE D'ALAIS (Gard). — Travaux aux écoles (3 lots)..... 23,539 fr. 93

— 19 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE SEMUR (Côte-d'Or). — Construction d'un chemin et établissement d'une distribution d'eau (2 lots)..... 22,094 fr. 23

— 19 JUILLET —
HOSPICES D'ORLEANS (Loiret). — Travaux divers (8 lots)..... 127,505 fr. 39

— 19 JUILLET —
PALAIS DE JUSTICE D'EPERNAY (Marne). — Construction de l'hôpital-hospice Auban-Moët (23 lots)..... 671,612 fr. 28

— 19 JUILLET —
HOSPICE DE VITRY - LE - FRANÇOIS (Marne). — Construction d'un pavillon..... 10,600 fr. »

— 19 JUILLET —
PREFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Agrandissement du pont du Port-Saint-Père..... 46,000 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE SAINT-MOREL (Ardennes). — Mairie et groupe scolaire..... 41,787 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE LA GARDE (Var). — Construction d'un tunnel au pont de la Clue..... 90,000 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE LA MURE (Isère). — Reconstruction de l'Hôtel-de-Ville (3 lots). 166,112 fr. 71

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE SOURNIA (Pyrénées-Orientales). — Réparations à la caserne de gendarmerie..... 2,380 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE D'ARCHENONCOURT (Haute-Saône). — Construction du canal couvert du Petit-Pont..... 650 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE BASSINS (Isère). — Construction d'un préau couvert..... 1,600 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE BEIRE-LE-CHATEL (Côte-d'Or). — Couverture en ardoise de l'école des filles..... 750 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE LA COUTURNE (Creuse). — Appropriation du presbytère.... 5,200 fr. »

— 20 JUILLET —
MAIRIE DE MONTBARD (Oise). — Construction d'un abattoir..... 40,537 fr. 97

— 21 JUILLET —
MAIRIE D'ANGOULEME (Charente). — Génie. — Voies ferrées à l'intérieur de la poudrerie..... 20,738 fr. 38

— 21 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE LOUHANS (Saône-et-Loire). — Mur de soutènement au cimetière de Sagy..... 1,846 fr. 73

— 24 JUILLET —
MAIRIE DE SAINT-MAIXENT (Deux-Sèvres). — Génie. — Manège à l'école militaire.

— 26 JUILLET —
MAIRIE D'ALBERTVILLE (Savoie). — Constructions des ouvrages du plateau du True.

— 26 JUILLET —
PREFECTURE DE LA NIEVRE. — Chemin de fer de Bourges à Cosne. Terrassements, chaussée et ouvrages d'art..... 868,000 fr. »

— 27 JUILLET —
MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne). — Reconstruction du collège (7 lots)..... 222,081 fr. 86

— 27 JUILLET —
MAIRIE DE GAILLAC (TARN). — Construction d'une église pour la paroisse de Boissel..... 26,182 fr. »

— 28 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE BOUGIE (Algérie). — Construction du chemin d'intérêt communal n^o 36..... 119,000 fr. »

GRÉ A GRÉ
HOSPICE DE CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Grille le long du jardin de l'Hôtel-Dieu..... 8,474 fr. 18

— EN JUILLET —
MAIRIE DE GRENOBLE (Isère). — Construction du pont de la Porte de France.....

PROCHAINEMENT
PREFECTURE DU RHONE. — Transformation des prisons de Lyon..... 498,807 fr. 34

PROCHAINEMENT
PORT DE CHERBOURG (Manche). — Appropriation de l'avant-port Chantereyne; construction d'un magasin à fumi coton et dragage de l'avant-port militaire, environ. 400,000 fr. »

PROCHAINEMENT
MAIRIE DE SONCHAMP (Seine-et-Oise). — Construction d'une école mixte.. 20,451 fr. 38

PROCHAINEMENT
MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes-du-Nord). — Construction d'une caisse d'épargne.

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

PRIX MODÉRÉS.

**MANUFACTURE
DE CÉRAMIQUE D'ART DU PARC MONTSOURIS**

PROCÉDÉS BREVETÉS S. G. D. G.

Exposition Universelle de 1889 : Médaille d'OR

G. MORTREUX

FOURNISSEUR DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

2 bis, boulevard Jourdan, et]rue d'Arcueil, 22

PARIS

FAÏENCES ARCHITECTURALES

Panneaux de revêtement pour décorations intérieures et extérieures,
Frises, Salles à manger, Salles de bains,
Vérandas, Vestibules, Cheminées, Meubles, etc.

LAVE ÉMAILLÉE, DÉCORÉE AU GRAND FEU

Armoires et portraits de toutes dimensions.

FAÏENCES D'AMEUBLEMENT

Vases à fleurs de tous styles, Jardinières, Coupes rondes et ovales,
Vasques, Porte-bouquets, Plats décoratifs, Cache-pots,
Potiches, Fontaines renaissances et Louis XV,
Garnitures de cheminées, Pendules, Lampes. Coffrets, etc.

TRAVAUX OFFICIELS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

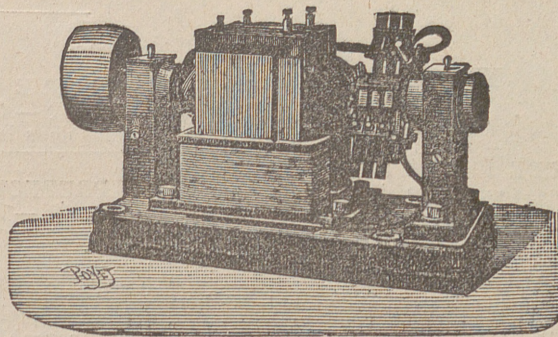
Les statues (la **Céramique** et la **Mosaïque**) ainsi que les frises bas-reliefs de la Porte de la Céramique.— Les panneaux allégoriques (la **Critique** et la **Pensée**), les cheminées, vases et jardinières du pavillon de la Presse.— Le grand panneau décoratif du frontispice du palais des Machines. Les revêtements de la salle de bains du palais du Gaz, etc.

TÉLÉPHONE

« **L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE** »

CAPITAL : 2 570 000 FR.

230, rue Lecourbe. — Paris



ÉCLAIRAGE PAR ARC ET PAR INCANDESCENCE

COURANT CONTINU. — COURANTS ALTERNATIFS

Machine **Rechinewski** reconnue par le Jury de l'Exposition
comme supérieure à toutes les machines exposées

TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE L'ÉNERGIE

MATÉRIEL POUR STATIONS CENTRALES

TRANSFORMATEURS, Bougies JABLOCHKOFF

LOCATION DE MATÉRIEL MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

EXPOSITION DE 1889

Station du pont d'Iéna : 600 chevaux

EXPOSITION DE 1889

3 Médailles d'Or. — 2 Médailles d'Argent. — 1 Médaille de Bronze.

NOUVEAU SYSTEME

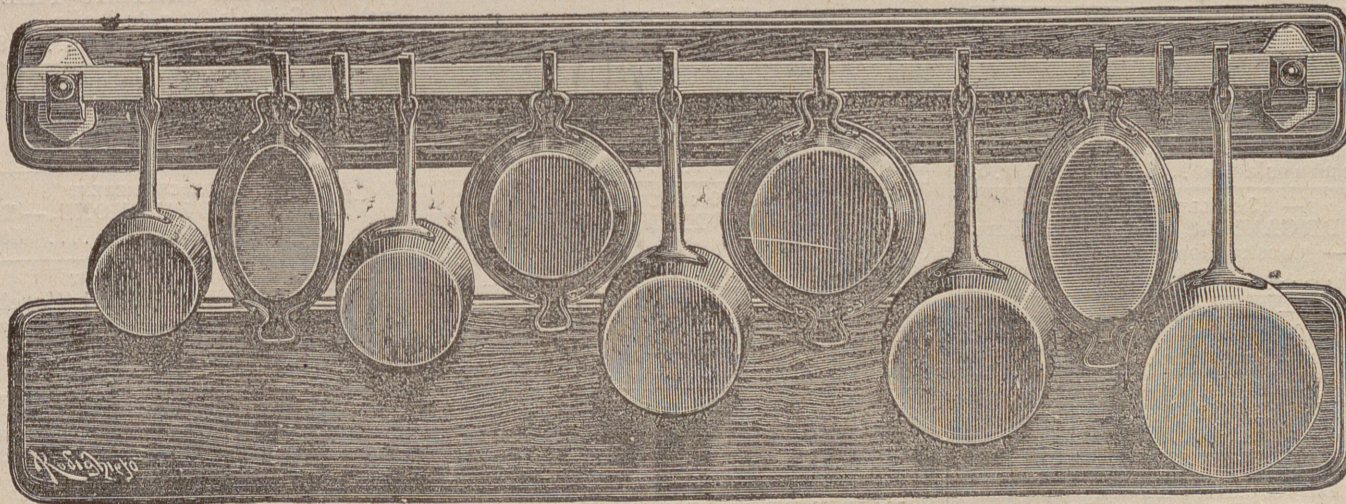
POUR SUSPENDRE LES USTENSILES DE CUISINES

Ce nouveau système d'une grande simplicité, qui se compose d'une *Tringle* fixée sur des *Supports* et sur laquelle coulisent des *Crochets* mobiles que l'on peut distancer à volonté et suivant les besoins, offre l'avantage de supprimer l'emploi des clous, lesquels, indépendamment de la difficulté plus ou moins grande qu'ils présentent, en général, pour les poser solidement et proprement, et de l'incommodité qu'ils offrent toutes les fois que l'on désire modifier l'emplacement des ustensiles, ont encore le désavantage de laisser des traces de dégradations assez difficiles à faire disparaître.

Avec ce nouveau mode d'installation on peut augmenter le nombre des objets à suspendre sans aucun inconvénient.

Cet article se recommande tout spécialement pour l'installation des cuisines par la *solidité*, la *commodité* et l'*aspect décoratif* qu'il présente. La pose et l'entretien ne sont d'aucune difficulté.

SPÉCIMEN D'UNE INSTALLATION



Envoi du tarif sur demande.

TÉLÉPHONE

Ce système s'applique également avec avantages pour les *Porte-Manteaux*, *Vitrines*, *Étalages*, *Galleries de tableaux*, *Expositions*, etc., et en général, pour tous les objets susceptibles de se suspendre.

MICHEL & DUHAMEL, 42, rue Servan, (Près la rue du Chemin-Vert) **PARIS.**

MOSAIQUES
 Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
 DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE en marbre pour pavements
 MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ. MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
 Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA * maître mosaïste breveté
 47, rue Cardinet, PARIS

CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES
 DE
 A. DE FRANCE ET C^{ie} PONT S^{te} MAXENCE (OISE)
 DEUX MÉDAILLES D'OR ROUEN 1884
 DIPLOME D'HONNEUR BEAUVAIS 1885
 MÉDAILLE D'ARGENT EXP. UNIV. 1889
 MÉDAILLE D'OR - LE HAVRE 1887
 Agences) PARIS-16, rue de la Chapelle. et Dépôts) TOURS 30, rue de Paris.

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE
 MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES SELLERIES. — VACHERIES ETC.
 Maison MUSGRAVE & C^o, limited
 PARIS, LONDRES et BELFAST

 Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
 MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIMÉ
 HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

VITRAUX DE TOUS STYLES
 J. B. PIVAIN & G. PERRINEL
J. B. PIVAIN, Successeur
 PEINTURE SUR VERRE ET DÉCORATION SOUS VERRE
 VITRERIE ANCIENNE ET RESTAURATION DE VITRAUX
 SPÉCIALITÉ D'ÉMAUX POUR MEUBLES
 186, Boulevard Voltaire, PARIS

PAUL CHALET
 60, rue Dombasle, 60
 USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
 ENTREPRENEUR
 DE LA
 Ville de Paris, de l'Etat
 Assistance publique.
SERRURERIE ET MENUISERIE
 Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
 Rampes en fer, brev. s. g. d. g.
 HANGARS ÉCONOMIQUES
 TÉLÉPHONE

ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIES
 LAVOIRS et BAINS
 CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{ie}
 INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
 Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^o
 Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
 BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
 33, rue Chabrol, 33. — Paris.

ROUE A LAVER
 PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
 DE TOUS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
 DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
 LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
 Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^o
 26, avenue de Suffren, Paris
 EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 DES ATELIERS DES CHANTIERS
 MAGASINS TRAVAUX PUBLICS
 Installations Industrielles Installations Provisoires
DYNAMOS COMPOUND
 Régulant automatiquement leur débit.
 TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS
MOTEURS A VAPEUR PILON
 à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.
 Moteurs électriques Perceuses électriques
 Transmission de force par l'électricité

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY
 Siège social : 9, rue Ste-Cécile, PARIS.
 FONDATION : Octobre 1665.

 GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRÉS A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

INSTALLATION DE CUISINES
 FOURNEAUX — ROTISSERIES
 LAVERIES
 Maisons et Châteaux
 Hôtels et Restaurants
 Hospices. — Collèges

DELAROCHE AÎNÉ
 22, Rue Bertrand, 22
 PARIS
 Envoi Franco de Catalogues.

SOMMAIRE :

TEXTE. — 2^e lettre d'Allemagne à la « Construction moderne. »

Congrès annuel des architectes français.

Chronique judiciaire.

Consultations juridiques.

École municipale de Tours.

Hôtel de ville de Valence.

Étude sur les ouvrages d'art du service vicinal.

Concours.

L'éducation architecturale en province.

Nouvelles.

DESSINS. — **Frontispice** : Composition de M. H. Toussaint.

Maison à Stuttgart : Façade latérale; vue intérieure; plan.

École municipale de Tours : Le vestibule.

Hôtel de ville de Valence : Plans du projet de M. F. Roux, de Paris.

Étude sur les ouvrages d'art du service vicinal : Viaduc de Gérard.

PLANCHES HORS TEXTE :

Église à Stuttgart, planche 78.

Maison à Stuttgart, planche 79.

Monument en l'honneur de M. Carnot, planche 90 bis.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES ARCHITECTES

DE

SAONE-ET-LOIRE, DE L'AIN ET DU JURA

Fondée le 16 juin 1889. — Autorisée le 19 août 1889

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ANNÉE 1890-1891

Saône-et-Loire. — MM. Authelain, architecte à Mâcon; Badet, architecte à Autun; Blanc, architecte de la ville de Tournus; Changarnier, architecte à Chalon-sur-Saône; Choquin, architecte à Mâcon; Dulac, architecte à Savianges; Goichot, architecte à Monceaux-les-Mines; Goudard, architecte à Chalon-sur-Saône; Guepey, architecte à Chalon-sur-Saône; Guinet, architecte de la ville de Mâcon; Jacob, architecte à Chalon-sur-Saône; Janet, architecte à Chalon-sur-Saône; Lagoutte, architecte à Autun; Latour, architecte de la ville de Chalon-sur-Saône; Pinchard, architecte à Mâcon; Poinet, architecte du département à Mâcon; Rotival, architecte à Charolles.

Ain. — MM. Baudin, architecte à Bellegarde; Chaboux, architecte de la ville à Belley; Coppé, architecte à Bourg; Delbos, architecte à Nantua; Ferret, architecte du département à Bourg; Méritan, architecte des hospices à Bourg; Rochet, architecte à Bourg; Royer, architecte à Bourg.

Jura. — MM. Bouveret, architecte de la ville à Dole; Guillaume, architecte de la ville à Saint-Claude; Paillot, architecte à Lons-le-Saunier; Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier; Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier; Roy, architecte à Beaume-les-Messieurs; Ruffier, architecte à Dole; Sauterey, architecte à Dole.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. — *Vice-Présidents* : MM. Pinchard, à Mâcon, pour Saône-et-Loire; Ferret, à Bourg, pour l'Ain; Ruffier, à Dole, pour le Jura. — *Secrétaire-Trésorier* : M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier. — *Délégués au Conseil* : MM. Changarnier, à Chalon, pour Saône-et-Loire; Lagoutte, à Autun, pour Saône-et-Loire; Delbos à Nantua, pour l'Ain; Guillaume, à Saint-Claude, pour le Jura.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'EST

La société a tenu, le 5 juillet, à Bar-le-Duc, son assemblée générale.

MONUMENT EN L'HONNEUR DE M. CARNOT

PLANCHE 90 BIS.

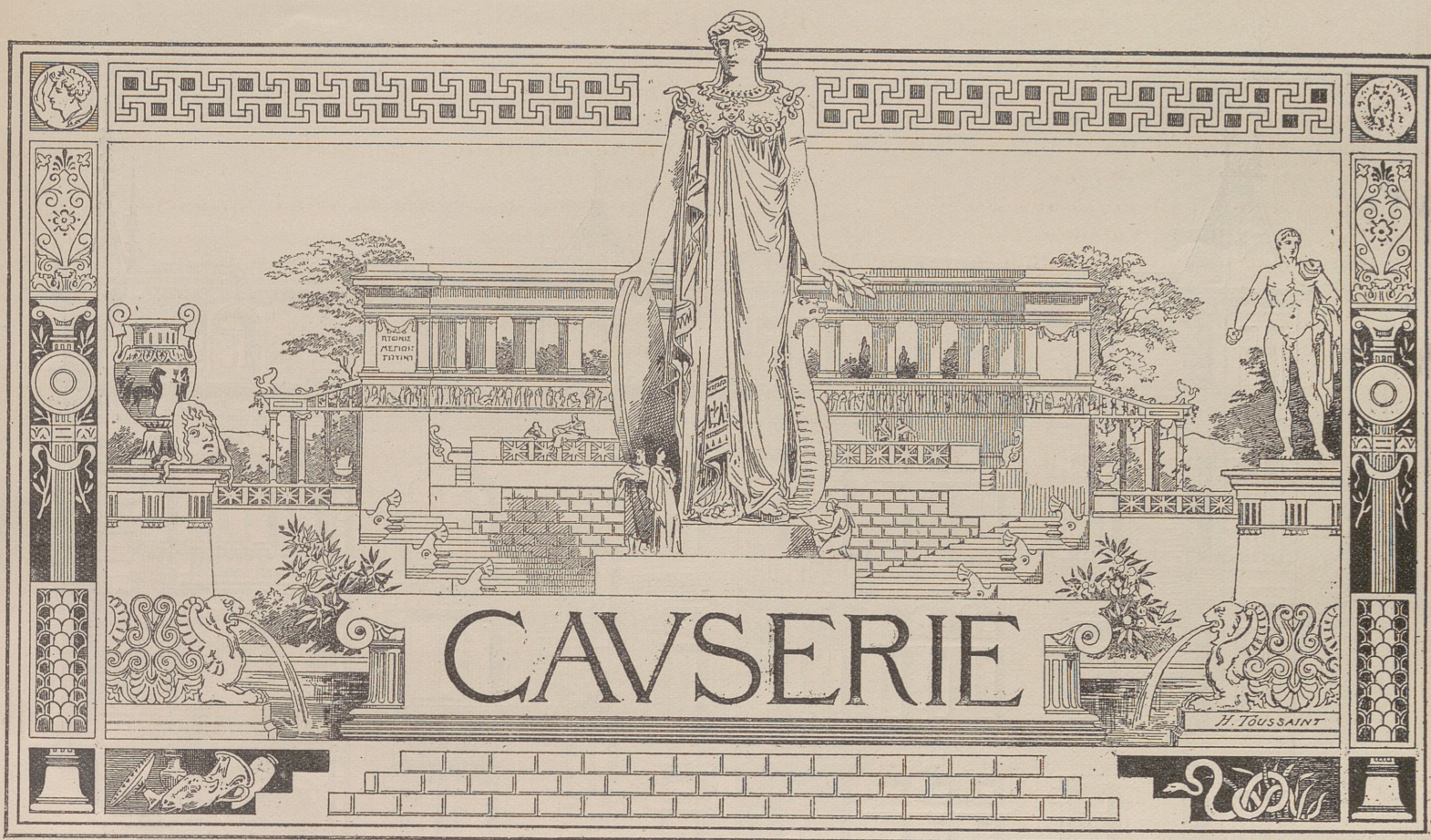
Pendant le voyage à Marseille de M. Carnot, président de la République, l'escalier d'honneur de la préfecture était orné d'un monument en noyer ciré, avec de fines ornements d'applications de bronze et le buste, également en bronze, du premier magistrat de la France.

Notre gravure reproduit cette élégante composition qui a été offerte au président par l'auteur, M. Granoux.

M. Granoux est le créateur et directeur d'une de nos premières maisons pour la fabrication de bronzes industriels et décoratifs; les appareils d'éclairage, notamment, sont fabriqués en grande quantité dans sa manufacture de Marseille qui occupe 150 ouvriers; les ateliers, très vastes, sont intelligemment organisés; ils comprennent la fonderie de bronze et de cuivre, avec ateliers spéciaux de moulage, monture, ferblanterie, tournure, bronze d'appartement, ciselure, sculpture, bronzes religieux, argenterie, dorure, nickelage, peinture, etc...

MM. A. Granoux et Cie ont des succursales importantes à Toulouse, Cannes, Nice et Menton, et des représentants dans toute la France.

Montpellier, la seule ville qui possède un théâtre important, exclusivement éclairé à l'électricité, avait ouvert un concours pour la fourniture des bronzes d'éclairage; c'est à la suite de ce concours que la maison A. Granoux et Cie fut chargée de la fourniture complète des appareils qui sont au nombre de 84; ils sont d'un effet décoratif parfait, et la plus importante pièce, qui est le grand lustre, est d'une originalité de composition qui en fait un des meilleurs types de lustres de théâtre.



Composition de M. H. Toussaint.

IV^E LETTRE D'ALLEMAGNE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

Malgré l'importance que prennent les façades latérales, dans les rues où la distance réglementaire entre les constructions est de 10 mètres, leur ordonnance ne vise généralement pas à la symétrie.

Le groupement des fenêtres accuse franchement les différents services; leur importance et leur situation sont indiquées par le plan qu'on ne s'efforce pas de torturer pour arriver à une ordonnance académique.

Voici, par exemple, le plan et la façade latérale d'une maison que nous avons construite récemment. Certes la variété ne manque pas dans cette suite d'ouvertures de toutes dimensions et d'altitudes variées; eh bien, cette façade ne fait pas plus mal que sa sœur, qui borde le trottoir et affecte une correction parfaite. Aussi, — c'est décourageant! — après s'être donné mille peines pour équilibrer ses motifs et chercher des proportions harmonieuses pour sa façade principale, après l'avoir habillée en princesse, on s'aperçoit que Cendrillon élevée au hasard des balcons de cuisines, des offices et des cages d'escaliers est la moins laide des deux.

Avant de terminer cette causerie sur l'architecture privée à Stuttgart, nous voudrions dire quelques mots encore de l'aménagement des pièces principales. Il n'est pas rare du tout que, dans un hôtel privé de quelque élégance, l'ordonnance de la décoration soit confiée jusqu'aux moindres détails à l'architecte.

Notons en passant que la fabrication du meuble est une des branches les plus importantes de l'industrie de Stuttgart et que

la plupart des architectes ayant l'occasion de travailler pour les fabricants ont quelque connaissance de la partie.

Le client confie donc souvent la décoration intérieure et l'ameublement de sa maison à son architecte, cela ne veut pas dire qu'il lui laisse liberté entière, car une fantaisie trop libre en fait de formes et de couleurs n'est pas de son goût; il faut de la sévérité. Les grandes boiseries tranchant sur des fonds unis ou même sur le mur blanc, les plafonds à solives apparentes rehaussées de quelques filets de couleur ou à caissons puissamment profilés, sont les éléments habituels de la décoration. Ces données maintiennent généralement le style du meuble dans les formes anguleuses et solides de la Renaissance, qui, sous cette expression générale, comprend les styles de Henri II à Louis XIII.

Ce n'est qu'après bien des pourparlers et des supplications que l'architecte obtient de son client la concession d'une pièce tenue dans un genre s'écartant sensiblement des usages du pays.

Voici la façade d'une maison que nous avons construite l'an dernier. Pour cette habitation, le client nous a laissé la main libre en ce qui concernait l'extérieur, quoique le style ne fût pas absolument en rapport avec les usages du pays.

L'escalier suspendu en granit, la grille en fer forgé furent encore tenus dans le même genre, mais, le seuil du *home* passé, il fallut changer sa manière; les dessins soumis furent éliminés et le résultat fut un intérieur d'un autre caractère que l'extérieur, ce qui, somme toute, n'est pas un grand



Façade latérale d'une maison à Stuttgart. — Architectes : MM. Lambert et Stahl.

malheur et ce dont s'accommode finalement notre écclesiastique. Nous donnons ici un croquis de la chambre à manger de cette maison.

Si, avant de nous occuper des monuments publics, nous avons traité l'architecture privée, c'est que le caractère d'une ville est déterminé bien plus par ses habitations particulières que par ses édifices publics, quels que soient leur nombre ou leur importance.

Parmi les églises modernes, nous en mentionnerons particulièrement deux, parce qu'elles ont un caractère national bien marqué, les autres sont des réductions de basiliques gothiques à trois nefs.

Malgré leur caractère décoratif ou leurs mérites constructifs, elles ne nous paraissent pas s'approprier parfaitement aux exigences du culte protestant.

La première des églises qui nous occupent est l'église de la garnison construite par Dollinger, de 1875 à 1879, dans le style roman rhénan. C'est une basilique à trois nefs dans laquelle les collatéraux réduits à de simples passages laissent à la nef centrale l'aspect libre et dégagé d'une salle de conférences.

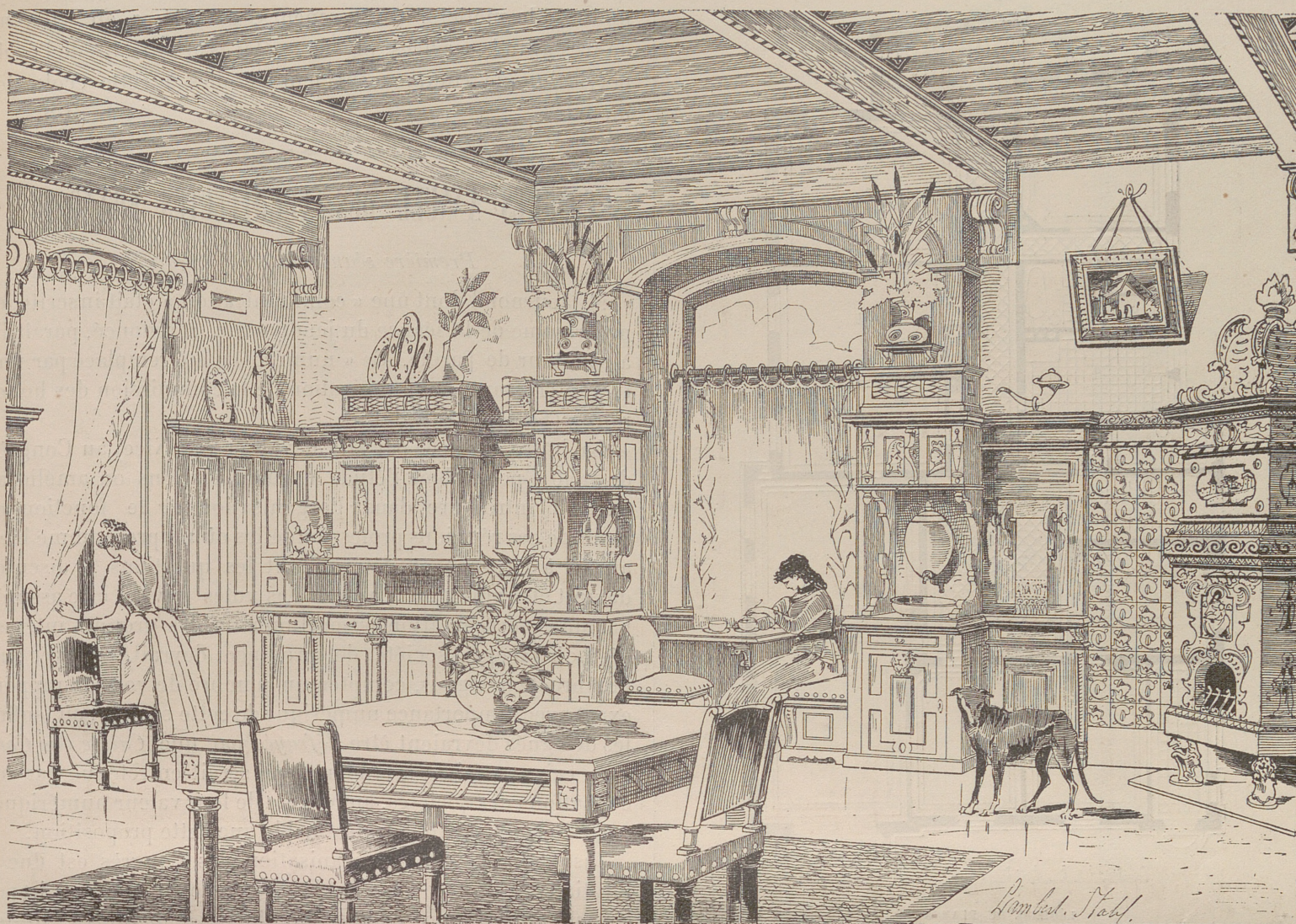
Le transept a quelque peine à être justifié dans le temple réformé; il faut, pour l'excuser, admettre l'idée du symbole chrétien, la croix, emblème si puissant qu'il impose encore aujourd'hui aux protestants sa forme incompatible avec les besoins de leur culte.

Le chœur a ici sa raison d'être, puisque l'église luthérienne a conservé l'autel où se prend la communion.

L'église de la garnison est une œuvre remarquable, de beauté sévère à l'extérieur, de proportions larges et simples à l'intérieur.

Les matériaux partout visibles donnent à l'ensemble son aspect de franchise et de vérité, ce sont des briques jaunes coupées de distance en distance d'assises rouges. Les organes essentiels de la construction, encadrements, colonnes et arêtes des voûtes sont en pierre.

Cette œuvre fait le plus grand honneur à son auteur, le professeur Dollinger, un artiste aussi modeste qu'habile; il a exécuté dans le pays diverses restaurations de valeur, entre autres celles de l'hôtel de la ville de Tübingue, il vient de remporter dernièrement un prix dans un concours pour une église de Stuttgart, et l'exécution lui en a été confiée. Sa



Salle à manger, à Stuttgart. — Architectes : MM. Lambert et Stahl.

composition est d'une grande originalité, les galeries en bois jouent un rôle prépondérant dans la décoration intérieure, le style roman y est traité audacieusement, car des toits en forme d'oignons, tels que le siècle dernier en posait souvent sur les monuments du moyen âge, y figurent crânement et semblent narguer les archéologues.

Oh ! la belle chose que l'aplomb, quand il est uni au sentiment de la justesse et à la connaissance parfaite des éléments concourant à l'ensemble d'une œuvre.

Dollinger est un dessinateur incomparable, par la sûreté de la main, la hardiesse du trait et le mépris de l'accessoire, du détail inutile et de la retouche; il a publié trois séries de croquis de voyage qui sont d'une verve endiablée; il dessine, pour ses élèves à l'école d'architecture, des planches autographiées de parties constructives vues en perspective qui sont vraiment lumineuses.

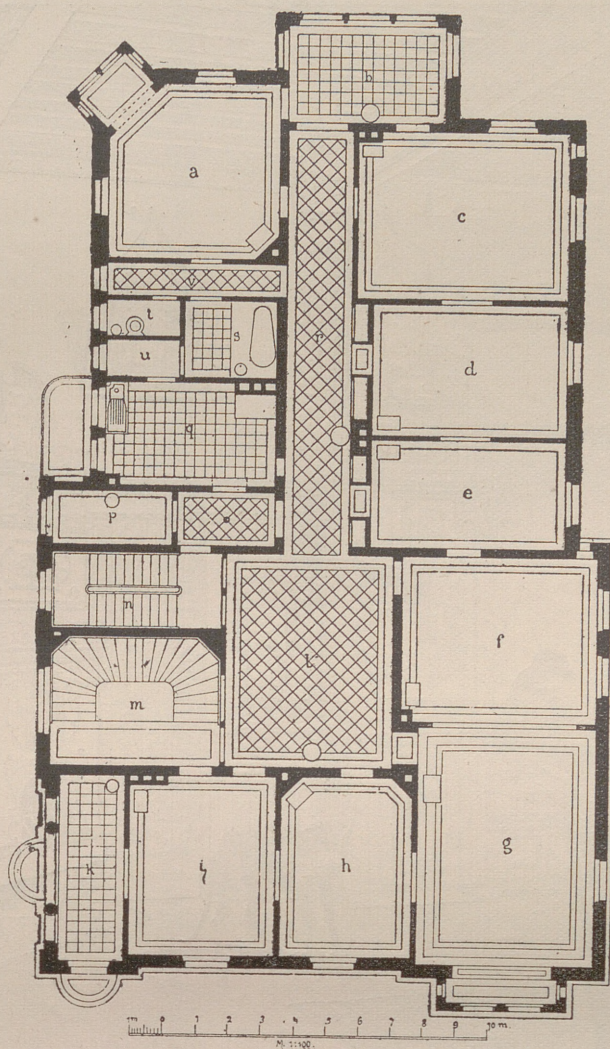
L'autre édifice religieux dont nous avons à nous occuper est l'église catholique bâtie par Egle de 1871 à 1879. Ce monument traité dans le style gothique allemand du XIII^e siècle est d'une noble simplicité; de grandes surfaces bien appareillées lui donnent un cachet de solidité et de distinction qui manque si souvent aux églises gothiques modernes où la dentelle remplace l'architecture. Une particularité de cette église est le parti de la halle adopté pour les nefs. C'est une inspiration du type le plus répandu en Allemagne pendant la période gothique. — Dans la halle, les colonnes sont très

espacées, et les collatéraux sont élevés à la même hauteur que la grande nef, ou, s'ils lui restent quelque peu inférieurs, ils n'ont pas le caractère de bas côtés au-dessus desquels la nef centrale prend ses jours dans le type de la basilique.

La halle, moins décorative que la basilique, a un caractère d'unité et de simplicité qui lui donne un grand charme. Les voûtes aux riches nervures sont portées comme un dais sur des piliers égaux.

Cette forme a été surtout en honneur dans les municipes indépendants, elle a un certain caractère démocratique. La forme plus aristocratique de la basilique resta de tous temps en honneur pour les cathédrales et les églises élevées par le haut clergé.

Egle a donc eu le bon esprit, ne disposant ni d'un terrain gigantesque, ni de ressources intarissables, de faire une halle pour son église, et ce retour aux traditions nationales a été couronné de succès; son œuvre ne respire point la prétention impuissante de ressembler au dôme de Cologne. Elle vous donne une impression de satisfaction morale, elle est ce qu'elle est, robuste et simple, et ne cherche point à paraître. — Il est toujours instructif de considérer une création dans laquelle la bonhomie et l'honnêteté ne cèdent point le pas à cette passion moderne de faire de l'effet. Le spectateur est surpris du peu de prétentions, il s'avoue que, chargé lui-même de résoudre le problème, il n'aurait pas résisté à la tentation d'enjoliver, et il reconnaît qu'il aurait eu tort. —



LÉGENDE DU PLAN A

A. Chambre de Madame. — B. Bowindow. — C. D. E. Chambres à coucher. — F. H. I. Salons. — G. Salle à manger. — K. Jardin d'hiver. — L. O. Vestibule. — M. Grand escalier. — N. Escalier de service. — P. Chambre des gens. — Q. Cuisine. — U. Garde-manger. — T. Water-Closets. — S. Chambre de bain. — R. Corridor.

Voilà l'impression que nous a faite souvent l'église Sainte-Marie, et nous croyons y voir la marque d'une œuvre peu commune.

Le style rappelant le gothique primitif allemand est inspiré de la charmante église de Sainte-Élisabeth à Marbourg; le porche principal placé en diagonale sur l'axe de l'entrée est une réminiscence du célèbre dôme de Ratisbonne.

A l'extérieur, le grand toit couvrant les trois nefs est masqué par des pignons placés sur les travées des collatéraux, cette disposition se retrouve dans plusieurs halles anciennes. A l'intérieur, les piliers ronds sont en pierre, les chapiteaux polychromes, d'un effet charmant, supportent les voûtes en briques apparentes.

Egle a élevé plusieurs autres édifices qui lui ont fait en Allemagne une réputation d'architecte de premier ordre; il est maintenant architecte des châteaux royaux; parmi ses créations les plus importantes on compte son école des métiers du bâtiment et l'école polytechnique, toutes deux à Stuttgart.

Le premier de ces établissements dans lequel on enseigne le dessin, le calcul, les mathématiques élémentaires, la géométrie descriptive, la construction, les principes de l'architecture et plus spécialement les connaissances nécessaires aux divers métiers de la bâtisse, est destiné à former des contre-maîtres, des vérificateurs, conducteurs de travaux,

maîtres de métiers, entrepreneurs, géomètres, etc.; il rend de très grands services; plusieurs élèves architectes de l'école polytechnique commencent leurs études à cette école des métiers.
L. et S.

CONGRÈS ANNUEL DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Première séance du jeudi 19 juin.

M. Journoud dont une « communication » était inscrite au programme de la séance du jeudi matin, a renoncé, paraît-il, à son tour de parole. Ce « numéro » a été remplacé par une très intéressante communication de la commission des honoraires (Société centrale) :

La lettre adressée par M. Chevallier (de Nice) au Congrès de 1890 a pour objet l'étude de modifications ou améliorations à introduire dans l'organisation et le fonctionnement de ces réunions professionnelles où un programme bien arrêté à l'avance et déterminant les questions à discuter devrait être suivi, où la valeur des votes devrait être assurée par une représentation proportionnelle des groupes intéressés; où chaque société de province devrait envoyer un nombre de délégués, compter un nombre de voix en rapport exact avec l'importance numérique de cette société; où, enfin, les délégués devraient être *défrayés* par une *Caisse des Congrès*, caisse spéciale à fonder et qui serait entretenue par les cotisations des sociétés, au prorata de leur valeur numérique.

Quoi de plus juste et raisonnable que cette proposition.

Jusqu'ici, en effet, l'organisation des Congrès est due à l'initiative bénévole de la Société centrale qui ne peut imposer un programme, fixer le nombre des membres, ni les défrayer. Son rôle se borne donc à une invitation générale; invitation à laquelle répondent, suivant l'occasion, tels ou tels confrères de Paris ou des départements que leurs affaires amènent, en ce temps-là, non loin de l'École des Beaux-Arts ou du boulevard Saint-Germain. Chacun, suivant sa bonne volonté ou son inspiration, peut s'inscrire pour prendre la parole. En général, on n'est point obligé de clore, pour cause de trop-plein, la liste ouverte à cet effet. Il n'y a point de programme bien arrêté. Donc, point de discussion sérieuse. Ce décousu inévitable peut-il fournir des résultats appréciables? Il est permis d'en douter, et de désirer, avec M. Chevallier : 1° la répartition des voix au prorata des groupes représentés; 2° la fondation d'une caisse professionnelle des Congrès qui permettrait à chaque société d'être sûrement représentée à chacun des Congrès annuels, Congrès qui se tiendraient, soit à Paris, soit dans une ville des départements.

Car, ainsi que le fait observer M. Lucas, les réunions de l'Association provinciale des architectes français doivent, à l'avenir, et, suivant les résolutions adoptées par l'assemblée de Tours, le 13 juin dernier, devoir être tenues, tour à tour, dans les principales villes de province. C'est ainsi que Limoges est le lieu désigné pour la prochaine réunion de ladite association, en juin 1891. N'y a-t-il point là l'indice d'un déplacement possible des Congrès futurs en France? Par exemple, en Amérique, chacun des centres de société professionnelle d'architectes — New-York, Chicago, etc. — chacune de ces villes est le lieu de Congrès successifs.

M. Boileau revient sur la nécessité de réaliser l'idée de M. Chevallier, la *Caisse des Congrès*, sans laquelle il n'y a pas de vrai Congrès possible, pas de résultats sérieux à espérer.

La communication de M. Chevallier et les observations qui en accentuent l'importance sont, de la part des membres présents à la réunion, l'objet d'approbations à peu près unanimes.

M. Roux donne lecture de la note résumant les travaux de la *Commission des honoraires* (Société centrale). C'est comme la primeur, offerte au Congrès, de cette étude, avant même qu'elle ait été soumise aux délibérations du Conseil de la Société et de l'Assemblée générale.

Sans vouloir, en aucune façon, critiquer le seul document officiel ou, pour mieux dire, officieux ayant, depuis le commencement du XIX^e siècle, servi de base à l'appréciation des honoraires dus aux architectes, la Commission a voulu en étudier et en développer l'application aux divers cas pouvant soulever des difficultés.

En effet, l'*Avis du conseil des Bâtiments civils* du 12 pluviôse an VIII (1^{er} février 1800) a été, trop souvent, appliqué sans discernement dans les cas litigieux.

Le *cinq pour cent* dû, suivant cet *avis* (qui a toujours fait jurisprudence depuis 90 ans) aux architectes de Paris, ne comprend que les travaux *ordinaires* exécutés à Paris. Et à l'art. 6, le conseil « estime en outre, qu'il leur est dû le double de cette fixation pour les mêmes travaux, lorsqu'ils sont projetés et exécutés à plus de 5 kilomètres de distance des lieux de leur résidence, et les *frais de voyage* sont à leur charge. » Voilà les *honoraires doublés*.

Puis, « observant que lorsque les constructions exigent, comme cela arrive quelquefois, des dessins et des modèles qui leur occasionnent des dépenses extraordinaires, ils doivent être estimés et payés séparément », le Conseil ouvre, ainsi, la porte toute grande aux distinctions à faire entre un travail *ordinaire*, courant, auquel est attribué l'honoraire de cinq pour cent, et un travail plus ou moins artistique, c'est-à-dire, nécessitant un surcroît d'études, de recherches, d'essais, un perfectionnement de la forme et des proportions.

Or, dans l'application faite par les tribunaux de cet *Avis* de l'an VIII, c'est le cinq pour cent et ses fractionnements (1) qui sont trop souvent attribués, sans plus de discernement, à tous les genres de travaux, artistiques, difficiles ou dangereux, et plus ou moins éloignés du lieu de résidence de l'architecte.

Pourtant, l'*avis* en question dit que, suivant « l'usage qui a toujours servi de règle et qui doit fixer, à cet égard, la jurisprudence des tribunaux, les émoluments attachés aux fonctions d'architectes doivent être gradués en raison de l'importance de leurs travaux et de la situation des lieux où ils les font exécuter. »

La Commission des honoraires, pour revenir à une plus saine interprétation de ce document, propose de distinguer nettement les travaux *ordinaires* des travaux *extraordinaires*, d'établir quelque chose comme un *sous-détail* de toutes les opérations que nécessitent, pour l'architecte, les travaux si variés de sa profession, et d'y attribuer des honoraires en rapport avec la difficulté, l'effort et les soins intellectuels que réclament certains travaux exceptionnels.

Et avant tout, la Commission s'attache à réclamer, pour l'architecte, l'honoraire basé, *non sur la somme dépensée, après rabais d'entrepreneurs* ou en raison de certaines circonstances qui peuvent abaisser considérablement le chiffre de cette dépense, mais bien *sur le chiffre du règlement* (2).

(1) Confection des plans et projets : un et demi pour cent ; conduite des ouvrages : un et demi pour cent ; vérification et règlement des mémoires : deux pour cent.

(2) Observons que c'est là un point tellement controversé, qu'il ne

Au nombre des cas, sujets à distinction, à discussion, des travaux susceptibles d'honoraires supplémentaires ou majorés, que propose la Commission, il faut noter le cas d'association de deux architectes pour un travail réclamant cette association : il serait, alors, *dû autant à l'un qu'à l'autre* des deux architectes, à moins de conventions contraire ; puis, les *minutes* restent *propriété de l'architecte* ; et encore, nul n'a le droit de *reproduire*, sans l'*autorisation de l'auteur*, plans, façades, etc.

Pour ce qui est des honoraires : travaux ordinaires, *cinq* pour cent ; travaux artistiques, *sept* pour cent ; extra-artistiques, *dix* pour cent ; travaux dangereux, *dix* pour cent — ceci, lorsqu'il s'agit de travaux dépassant 10,000 francs.

Au-dessous de 10,000 francs, de 1,000 francs à 10,000 fr., *dix* pour cent. En cas de *fractionnement* d'honoraires, le total devrait être *majoré* ; les devis estimatifs détaillés devraient comporter un honoraire de *un et demi* pour cent.

Sous le titre de services accidentels, la Commission comprend les *relevés, recherches et états de titres, demandes en autorisation de construire, recherches de malversations, opérations contentieuses, inspection supplémentaire, recherche et approvisionnement de matériaux, attachements figurés, modifications à la demande du client, modèles spéciaux* : tous ces travaux devant être détachés du travail ordinaire de l'architecte, pour y être appliqués des honoraires supplémentaires.

Dans les travaux à faire au loin, les frais de déplacements comprendraient : le transport en première classe de chemins de fer ou de bateaux ; les voitures, le transport des bagages, les frais d'hôtel (moyenne de 25 fr. par jour) ; l'indemnité de trajet (100 fr. par jour).

Les estimations, états de lieux, au rôle : 5 francs ; l'expédition de rôle 0 fr. 75 ; et, en cas d'état de lieux contradictoire, 1 franc en plus par architecte.

Les consultations seraient payées 12 fr. 50 comme demi-vacation. Et quatre vacations à 25 francs produiraient, tout juste, 100 francs pour la journée d'un architecte.

Disons bien vite que ces chiffres, qui ont paru, aux membres du Congrès présents à cette réunion, tant soit peu majorés comme appréciation, et d'une application plus que douteuse, ont été discutés et adoptés en commission par des *architectes de Paris*, dont la situation, les frais généraux, peut-être même l'indépendance de fortune, justifieraient les exigences ; et ce projet de tarification ne s'appliquerait, du reste, qu'aux architectes de Paris.

Une discussion s'est engagée entre plusieurs des membres de la réunion au sujet de l'opportunité d'un tarif quelconque. Mais, en principe, le travail de la commission, en ce qui concerne le développement, les commentaires de l'*Avis* de pluviôse an VIII, les distinctions à établir entre les divers genres de travaux, suivant les difficultés artistiques ou techniques, les suppléments d'allocation, etc., etc., cette étude a été jugée fort utile ; et tout en faisant les plus expresses réserves au sujet des *chiffres indiqués en argent* — qui pourraient, dans ce « sous-détail » d'honoraires, être remplacés par des évalua-

suffira pas d'une étude de ce genre — aussi autorisé qu'en puisse être l'auteur ou l'éditeur responsable — pour fixer, là-dessus, la jurisprudence. Il semble qu'au point de vue juridique, l'honoraire dû à l'architecte ne puisse être fixé d'après un *règlement* résultant des appréciations personnelles de l'architecte lui-même, pas plus que d'après les rabais plus ou moins risqués, d'après les *cadeaux* que pourrait faire au propriétaire un entrepreneur plus ou moins solvable, ou d'après les chiffres de marchés avantageux, — achats de matériaux d'occasion, etc., — qu'aura pu conclure un propriétaire « opérant lui-même », comme il en est quelques-uns.

E. R.

tions algébriques — la réunion a fortement approuvé la publication d'un ouvrage spécial tel que celui dont donne une idée la communication de la Commission des honoraires.

E. RIVOALEN.

Deuxième séance du 20 juin.

La matinée avait été réservée à la Caisse de défense mutuelle.

La séance de l'après-midi est consacrée à la distribution des récompenses de la Société centrale. M. le ministre des Beaux-Arts, empêché, a délégué M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, pour présider cette cérémonie. La séance est ouverte par un discours de M. Larroumet, discours plein d'à propos et de considérations fort élogieuses pour l'architecture et les architectes. Puis la parole est donnée à M. Sédille pour la lecture du rapport du jury des récompenses à décerner à l'architecture privée, à la jurisprudence et à l'archéologie. Nous avons donné dans notre dernier numéro la liste complète des médailles décernées par la Société centrale, Nous ne reviendrons donc pas en détail sur cette question. Nous signalerons seulement les éloges que M. Sédille, rapporteur, a adressés au nom du jury à MM. Destailleur, Auburtin, Ménard, Rozet, Grébaud. L'assemblée entière s'est associée à ces éloges des plus mérités.

M. Sédille a fait observer qu'une des plus hautes récompenses eût été décernée à M. Raulin, si notre confrère n'eût fait lui-même partie du jury.

M. Roux a ensuite lu le rapport de la commission des récompenses. Il a rappelé, en commençant, qu'un deuil récent empêchait M. Loviot, secrétaire principal, d'être rapporteur cette année. « Sa famille, a dit M. Roux, a tenu une place trop considérable dans notre monde architectural pour qu'aucun de vous l'ignore. » L'assemblée, par son approbation, a témoigné la sympathie qu'elle éprouve pour notre confrère et montré la part qu'elle prend à son deuil.

Notre liste du dernier numéro donne le détail des médailles.

Séance du 21 juin.

Présidence de M. Sédille. — M. Lucas donne lecture du rapport de M. Daumet, sur le congrès des sociétés savantes. Comme annexe, M. Lucas lit la note sur la *Reconstitution des écoles d'art en province*, note qu'il avait lue en Sorbonne à la section d'économie sociale du Congrès des sociétés savantes. Cette note tend au rétablissement d'un enseignement complet de l'art et de l'architecture avec la consécration, si possible, d'un diplôme. M. Lucas insiste sur le caractère d'éclectisme que devrait avoir un pareil enseignement.

M. Daumet prend la parole pour appuyer l'orateur et pour confirmer ce qu'il a dit dans une partie de son mémoire. Il s'élève surtout contre ceux qui font l'apologie de telle ou telle époque, en méprisant telle autre, comme la Renaissance par exemple, que M. Daumet défend avec énergie en montrant combien cet art est bien français dans son origine et dans son développement. M. Daumet est très applaudi.

Les commissions ne s'étant pas réunies, sauf celle des honoraires, il n'y a pas de compte rendu des travaux. M. Sédille déclare clos le congrès de 1890.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Vente d'immeubles. — Adjudication. — Cahier des charges. — Affiches à la main. — Erreur dans l'indication des loyers. — Demande en réduction de prix et en dommages-intérêts. — Rejet.

En matière d'adjudication d'immeubles, le cahier des charges est le véritable contrat qui lie les parties, auquel il faut se référer pour les clauses obligatoires; les affiches à la main ne sont qu'un moyen de publicité, et leur rigoureuse exactitude n'est pas un des éléments constitutifs de la vente.

En conséquence un adjudicataire ne peut réclamer ni réduction de prix, ni dommages intérêts, à raison d'une erreur en trop dans l'indication des loyers, alors que cette erreur est contenue dans les affiches à la main, et que le cahier des charges stipule que l'acquéreur n'aura aucun recours contre les vendeurs pour erreur de désignation, ni droit à aucune réduction de prix.

(Tribunal civil, Seine, 3^e chambre, 16 juin 1890, D., 28 juin 1890.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Honoraires.

J'ai dressé pour un de mes clients un plan de château à exécuter dans une de ses propriétés en *Bretagne*.

Le projet proprement dit a été précédé de deux études ou avant-projets à une petite échelle.

Avec le projet complet, plans, coupes, élévations, j'ai remis à mon client un devis des quantités, en laissant les prix en blanc. J'étais bien mal placé ici, dans le Midi, vous l'avouerez, pour donner une estimation qui pût paraître sérieuse.

Ce projet, une fois accepté, j'ai dressé les plans d'exécution à l'échelle de 0^m02 par mètre, en y joignant plans de planchers, de charpente, de distribution des eaux, du calorifère, en un mot, tous les détails complets d'une construction. J'ai ensuite donné tous les appareils pour la pierre de taille, détails des extérieurs à l'échelle de 0^m05, profils des moulures, grandeur d'exécution, dessin grandeur des parties sculptées, chapiteaux, armoiries, etc...

J'ai donné les dessins pour la plâtrerie décorative, pour rampes en bois, cheminées, etc...

J'ai même envoyé une maquette peinte à l'huile pour donner les tons des peintures.

Enfin j'ai, en un mot, conduit complètement les travaux, mais de mon cabinet, ne m'étant jamais déplacé pour aller sur les lieux.

Mon client avait pris, pour surveiller les travaux, un architecte de la localité avec lequel j'étais en correspondance très suivie. Je lui donnais mes instructions et il me soumettait les difficultés.

Quant aux prix et au règlement, je ne m'en suis jamais occupé.

Dans ces conditions, à quel taux dois-je fixer mes honoraires?

Dois-je demander au propriétaire communication des mémoires?

Le propriétaire a fourni lui-même la pierre à bâtir, la pierre de taille, le sable, les cheminées, carrelages, etc...

Dois-je m'enquérir dans le pays du prix de ces différents matériaux, pour les ajouter au mémoire?

Si le propriétaire met de la mauvaise volonté à me fournir tous ces renseignements, ne puis-je pas fixer mes honoraires sur une estimation approximative?

La construction est importante : 300 mètres carrés environ, caves, rez-de-chaussée, premier et mansardes.

Réponse. — La Cour de cassation a décidé le 27 mars 1875, par confirmation d'un arrêt de la cour d'appel d'Alger, du 12 décembre 1874 :

1° Que l'avis du conseil des bâtiments civils, du 12 pluviôse an VIII, réglant les honoraires des architectes pour travaux publics, n'était pas applicable aux travaux particuliers ;

2° Qu'il n'existait aucune loi, aucun règlement obligatoire qui fixât les honoraires dus à un architecte pour travaux particuliers ;

3° Que les tribunaux devaient les régler, à défaut de convention, comme ceux de tout mandat ou de tout louage d'industrie, eu égard aux travaux opérés et aux services rendus par le mandant ou locataire.

Cet arrêt de la Cour de cassation a formé la jurisprudence ; les cours et tribunaux en appliquent ordinairement les principes. (Lyon 31 mars 1881, S. 81. 2. 142.) Cependant l'Avis du conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII, répudié au titre légal, est généralement admis dans le règlement judiciaire des comptes d'honoraires d'architecte comme étant le seul tarif d'usage à défaut de convention. (Paris, 26 juin 1844, D. P. 44. 4. 255 ; 23 déc. 1859, D. P. 60. 236 ; 21 fév. 1874 ; trib. civ., Seine, 27 juin et 4 juil. 1876, 1^{re} chamb. ; 19 août 1881, 5^e chamb., Bourdeix c. Jacobi ; Lyon, 31 mars 1881, Boutin, c. Deoun ; Paris, 6 déc. 1883, Reboul c. Gérard.)

A la vérité, la rémunération à taux fixe est une anomalie regrettable ; il est difficile, en effet, d'admettre que les travaux qui ne réclament de la part de l'architecte ni invention, ni art, donnent lieu à une rémunération égale à celle des travaux où la science architecturale est appliquée dans le sens le plus large, aussi bien au point de vue scientifique qu'au point de vue artistique ; c'est pourquoi la Cour de cassation a très justement décidé en laissant les tribunaux maîtres d'apprécier suivant les circonstances, les dégageant ainsi de l'Avis de pluviôse, admis, il est vrai, dans la pratique des affaires, mais qui ne saurait évidemment s'appliquer à tous les cas, quels qu'ils soient, en raison des motifs exposés précédemment.

Dans l'espèce qui nous est soumise, il est évident qu'il ne s'agit pas d'un travail ordinaire. Les documents établis sont en effet très complets et très détaillés.

Les dessins d'exécution eux-mêmes ont été fournis, des plans qui incombent habituellement à la direction des travaux. La maquette peinte à l'huile témoigne elle-même du soin, de l'attention soutenue que l'architecte apportait à la direction de l'œuvre suivant ses plans et détails.

Nous pensons donc, bien qu'il n'y ait eu ni direction sur place, ni règlement de travaux, mais en raison des documents établis par l'architecte pour la direction, que la surveillance seule doit être distraite, soit 1 1/2 % et que l'honoraire à 3 1/2 % doit être alloué, bien qu'il n'y ait pas eu règlement de mémoires.

Nous estimons, en effet, de ce que la surveillance n'a comporté aucun des détails spéciaux d'usage, que le règlement, peu important d'ailleurs doit être compté avec la surveillance et le tout rémunéré à 1 1/2 % au surveillant et vérificateur spécial.

Quant aux honoraires de notre correspondant, ils doivent être perçus sur le devis estimatif, basé sur les prix locaux, toutes fournitures comprises.

~~~~~  
*Architecte. — Honoraires.*

Je fais exécuter des travaux adjacents à un bâtiment existant, l'entrepreneur consent un rabais de 15 % sur un bordereau des prix payés pour un bâtiment construit deux ans avant.

J'établis, comme il est d'usage, ma facture d'honoraires sur le règlement, mais avant rabais de l'entreprise ; le propriétaire ne veut payer qu'après rabais déduit prétendant que c'est la loi.

Je ne réclame pas d'honoraires sur les relevés que j'ai faits de l'ancien bâtiment, ni sur l'installation des téléphones et électricité, mais j'en réclame sur les travaux de fumisterie ; le propriétaire prétend que je n'ai pas droit d'honoraires sur ces travaux, ayant réglé directement le fumiste ; cependant je les ai dirigés.

La construction devait avoir quatre étages, et n'en fait qu'un seul, le restant sera à faire plus tard, je n'ai rien réclamé ; j'ai, il me semble, droit à des honoraires.

On devait installer un ascenseur, j'ai demandé des prix sur croquis à divers constructeurs ; au dernier moment, le propriétaire ne s'est pas décidé à le faire établir.

J'ai établi le métré que l'entrepreneur m'a payé, j'ai perdu la confiance des propriétaires à cause de cela.

Je vous serais bien reconnaissant de me dire si les honoraires se payent sur règlement avant ou après la réduction du rabais consenti.

Ai-je droit à honoraires :

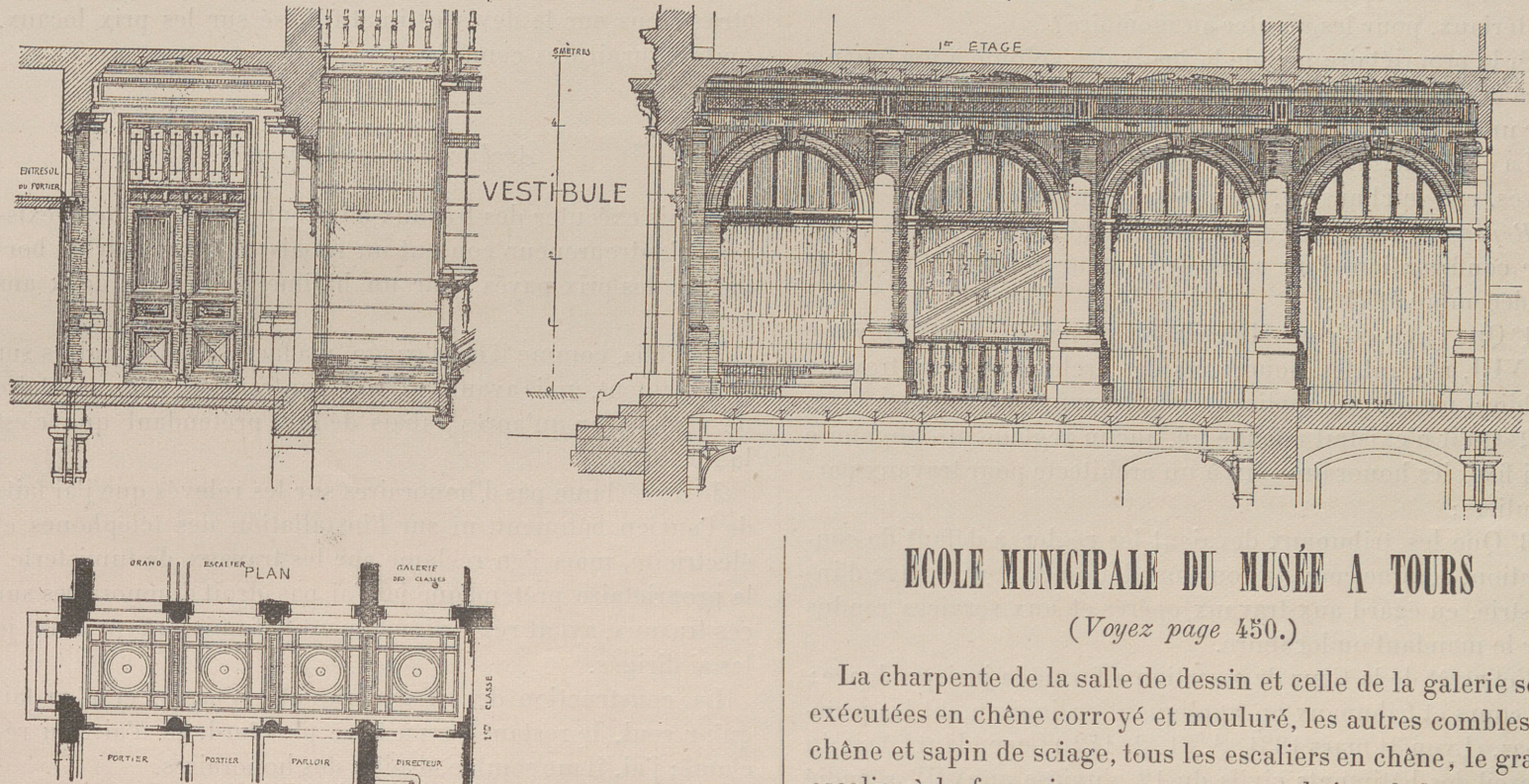
- 1° Pour les relevés des anciens bâtiments,
- 2° Pour l'installation des téléphones et électricité,
- 3° Sur la construction projetée de trois étages,
- 4° Sur l'établissement de l'ascenseur.

*Réponse.* — Comme nous le disions ci-dessus, la Cour de cassation a décidé, le 27 mars 1875, que l'avis du conseil des bâtiments civils, du 12 pluviôse an VIII, réglant les honoraires des architectes pour travaux publics, n'était pas applicable aux travaux particuliers ; qu'il n'existait aucune loi, aucun règlement obligatoire qui fixait les honoraires dus à un architecte pour travaux particuliers ; que les tribunaux devaient les régler à défaut de convention, comme ceux de tout mandat ou de tout louage d'industrie, eu égard aux travaux opérés et aux services rendus par le mandant au locataire.

Cet arrêt de la Cour de cassation a formé la jurisprudence ; les cours et tribunaux en appliquent ordinairement les principes. (Lyon, 31 mars 1881, S. 81. 2. 142.) Cependant, l'Avis du conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII, répudié au titre légal, est généralement admis dans le règlement judiciaire des comptes d'honoraires d'architecte, comme étant le seul tarif d'usage à défaut de convention. (Paris 26 juin 1844, D. P. 44. 4. 255 ; 23 déc. 1859, D. P. 60. 2. 36 ; 21 fév. 1874 ; trib. civ. Seine, 27 juin et 4 juil. 1876, 1<sup>re</sup> chamb. ; 19 août 1881, 5<sup>e</sup> chamb. ; Bourdeix c. Jacobi ; Lyon, 31 mars 1881, Boutin c. Deoun ; Paris, 6 déc. 1883 ; Reboul c. Gérard.)

Lorsqu'un entrepreneur fait un rabais sur des travaux, l'architecte doit exercer une surveillance d'autant plus grande que le rabais est plus élevé, afin qu'il ne soit commis aucune fraude. Le rôle de l'architecte devient d'autant plus laborieux

Ecole municipale du Musée à Tours. — Architectes : MM. Mizard et Delaire.



### ECOLE MUNICIPALE DU MUSÉE A TOURS

(Voyez page 450.)

La charpente de la salle de dessin et celle de la galerie sont exécutées en chêne corroyé et mouluré, les autres combles en chêne et sapin de sciage, tous les escaliers en chêne, le grand escalier à la française avec rampes en bois à balustres. Les couvertures sont en ardoises d'Angers, avec arêtiers fermés, lucarnes et décoration de comble en zinc estampé; chéneaux en plomb.

Les menuiseries extérieures sont tout en chêne, ainsi que les parquets.

Le chauffage est fait par des poêles français en faïence.

Le montant total de la dépense s'est élevé à 380,000 francs ainsi réparti :

|                                                         |             |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| Maçonnerie, M. Voisin, entrepreneur à Tours.            | 215,000 fr. |
| Charpente en fer, M. Moisant, entrepreneur à Paris.     | 30,000      |
| Charpente en bois, M. Delataille, entrepreneur à Tours. | 30,000      |
| Menuiserie, M. Brault, entrepreneur à Tours.            | 31,000      |
| Couverture, M. Talibon, entrepreneur à Tours.           | 23,000      |
| Quincaillerie, M. Lehoux, entrepreneur à Tours.         | 9,000       |
| Peinture, M. Barrault, entrepreneur à Tours.            | 12,000      |
| Chauffage, M. d'Anthonay, entrepreneur à Paris.         | 8,000       |
| Divers.                                                 | 2,000       |
|                                                         | <hr/>       |
|                                                         | 360,000     |
| Honoraires.                                             | 20,000      |
|                                                         | <hr/>       |
|                                                         | 380,000     |

La surface construite étant de 700 mètres environ, le mètre superficiel est revenu à 540 francs, le nombre des élèves pour les deux écoles est de 650; soit dépense par élève 600 francs.

— Nous rappelons que cette construction est l'œuvre de MM. Mizard et Delaire et que c'est par omission que la planche de notre dernier numéro porte le nom de M. Delaire seul.

### HOTEL DE VILLE DE VALENCE

(Voyez page 453.)

M. Roux avait étudié son projet sur l'emplacement proposé par le programme, mais il avait dressé une variante dans laquelle le même bâtiment avait été orienté non plus parallèlement à la façade latérale du théâtre, mais perpendiculairement à celle-ci.

que le rabais est plus important. On doit en conclure que la doctrine qui fait déduire le rabais de l'entrepreneur du règlement du mémoire sur lequel l'architecte perçoit ses honoraires, est anormale et contraire aux principes de l'arrêt de cassation.

Le conseil municipal de la Ville de Paris l'a si bien reconnu, qu'il a décidé le 25 février 1879 que les honoraires des architectes ne seraient passibles d'aucune réduction en raison des rabais consentis par les entrepreneurs sur la série.

Le tribunal civil avait déjà indiqué cette voie; c'est ainsi qu'il a été jugé le 7 août 1876, par le tribunal civil de la Seine sur le remarquable rapport de M. Hérard, expert, dans une affaire Delmare-Senault C. Descoins. Il a été jugé dans le même sens, le 19 août 1881, par le même tribunal. — Malheureusement la jurisprudence n'est pas constante.

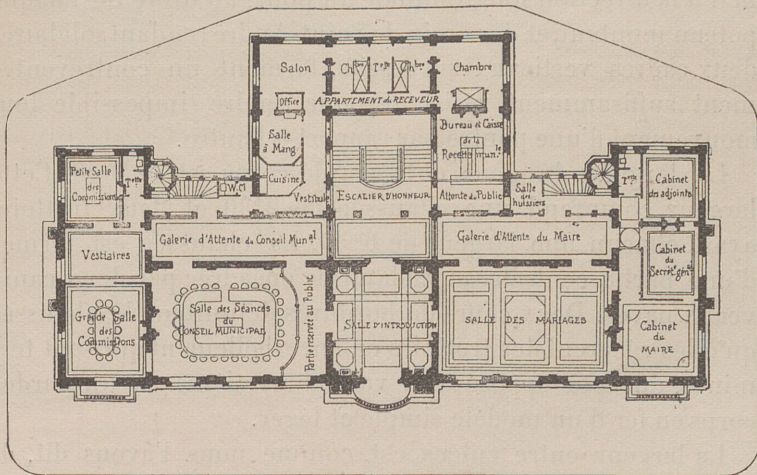
Quant aux travaux réglés par le propriétaire directement à l'entrepreneur, peu importe à l'architecte qui les a conduits et surveillés; les honoraires lui sont dus. (Cour de Lyon, 31 mars 1881, Boutin, C. Deoun.)

Si le propriétaire a fait employer de vieux matériaux, la valeur de ces matériaux doit être portée au compte des dépenses, non pour leur valeur à l'état vieux, mais pour leur valeur à l'état neuf. Le travail de l'architecte est en effet le même.

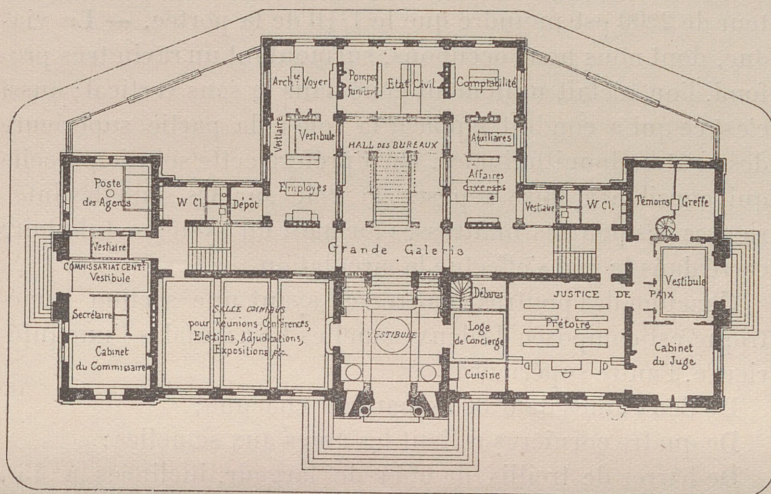
Toutes les opérations accomplies en dehors des travaux neufs doivent être comptées en vacations; il en est ainsi du relevé des anciens bâtiments; les études pour l'installation des téléphones et électricité, dont les frais ne sont pas compris dans les travaux; pour l'établissement de l'ascenseur. Quant aux étages qui n'ont pas été faits, bien que prévus, l'architecte a droit à un honoraire de 1 1/2 % pour projets et plans, si ces étages comportent des plans.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudenc,*  
Henri RAVON, architecte.

Concours de Valence. — Projet de M. F. Roux, de Paris.



Plan du premier étage.



Plan du rez-de-chaussée.

Cette disposition avait pour objet de ménager devant la façade de l'Hôtel-de-Ville une place plus spacieuse et de prévoir dans l'avenir le redressement d'une rue qui aurait débouché dans l'axe du monument.

Elle entraînait une expropriation plus importante sur des immeubles dont l'administration municipale se proposait déjà de reculer les façades.

Le projet présenté occupe sur la place une surface couverte de 990 mètres environ et de 960 seulement dans le plan de la variante, non compris les trottoirs et les 2 petites cours de service, établies par derrière, qui ont 450 mètres de surface.

*Explication des services.* — Il se présente en plan sous la forme d'un rectangle long en façade, doublé par derrière d'un autre rectangle plus petit.

Le premier rectangle contient les services qu'on peut appeler officiels, le second renferme le grand escalier et les bureaux.

Le premier rectangle comprend les services suivants :

AU REZ-DE-CHAUSSÉE, sur toute la longueur de la façade, en demi-sous sol, des *magasins vastes* et facilement accessibles avec des caves aux deux extrémités pour le combustible et des *calorifères* à prévoir; aux extrémités en arrière, à gauche, des *chambres de sûreté* pour le service de la police avec *cabinets d'aisances*, à droite, des *caves pour les logements* avec *cabinets d'aisances à l'usage du concierge*; entre les deux une grande galerie à rez-de-chaussée.

Il n'y a pas à proprement parler de caves, ni de sous-sol dans ces bâtiments; si ce n'est sous une partie des bureaux dont il sera parlé ci-après.

A L'ENTRESOL, au milieu le *vestibule d'entrée*; à droite, la *loge du concierge* avec cuisine et ses chambres au-dessus, en deuxième entresol; à gauche, une *vaste salle*, de 100 mètres carrés environ, dite omnibus, qui pourrait servir pour des *réunions, orphéons, conférences, adjudications, élections, tirage au sort*, etc.

Le reste de cet étage est occupé par des services en quelque sorte distincts de l'Hôtel-de-Ville, quoiqu'ils puissent aisément communiquer avec lui; ce sont: à gauche, le service de la *police* avec entrée spéciale en façade latérale, comprenant cabinet pour le commissaire de police, pour son secrétaire, salle d'attente, poste de police, avec vestiaire, dégagements, etc. (les chambres de sûreté sont en sous-sol à proximité); à droite, la *justice de paix* avec entrée spéciale sur la face latérale opposée; elle comprend un vestibule qui dégage directement toutes les pièces, le prétoire, le cabinet du juge avec petit cabinet de toilette, une pièce pour les témoins et le greffe communiquant avec ses archives situées au-dessus du deuxième entresol.

A proximité de ces services sont disposés de chaque côté les *cabinets d'aisances* qui servent à tout le personnel des bureaux, lesquels cabinets sont parfaitement isolés, retirés et pourtant aisément accessibles pour tout le personnel, par le moyen des *escaliers secondaires*, qui sont à chaque extrémité d'une *grande galerie* reliant ces divers services.

Aux deux extrémités de ce rectangle, qui forment des pavillons, existent des seconds entresols; celui de droite, avon-nous dit, renferme les *archives de la justice de paix*; deux autres grandes pièces qui viennent à la suite contiendraient les *archives courantes* des bureaux de la mairie; celui de gauche renfermerait les *trois bureaux de la place* avec un vestibule d'attente.

AU PREMIER ÉTAGE, sur la façade: au milieu un *salon d'introduction*; à droite, la *salle des mariages*, le *cabinet du maire*, celui des *adjoints*, celui du *secrétaire général*, avec toilette, water-closet, dégagement, etc...; à gauche, la *salle du conseil municipal* avec partie réservée au public, une grande et une petite *salle de commission*, grand vestiaire, water-closet, etc.

Ces divers services sont reliés du côté de l'escalier par une grande galerie formant vestibules d'attente sur laquelle débouche, au milieu l'escalier d'honneur, aux extrémités les deux escaliers secondaires. Une pièce est réservée pour les *huissiers*.

Au-dessus de ce premier étage sont les *combles* dans lesquels il n'y a de parties utilisables que dans les deux pavillons d'extrémité.

Dans la partie centrale s'élève la *tour* qui renferme l'*horloge*, un *beffroi* avec les sonneries, et est surmontée d'une terrasse et d'un abri d'observation pour servir au besoin.

Le second rectangle comprend dans son milieu et en communication avec les galeries du premier rectangle, le *grand escalier d'honneur*, lequel monte droit devant l'entrée principale, puis se retourne pour arriver au premier étage par une double révolution.

Du vestibule d'entrée et de chaque côté de la montée est une double descente qui conduit directement au rez-de-chaussée.

L'escalier d'honneur est éclairé par le haut au moyen d'une lanterne et d'un plafond vitrés.

Tout autour de cet escalier dont la cage est carrée sont les bureaux et leurs dépendances, ce sont :

1° AU REZ-DE-CHAUSSÉE, le service de l'*éclairage* comprenant

le cabinet du directeur, le bureau des employés et le dépôt du matériel, une partie disponible pour y installer le *bureau de bienfaisance*.

Il faut noter, à côté de ces services, l'existence, de chaque côté, d'une entrée spéciale qui pourrait servir d'entrée ou de sortie particulière pour le maire, les adjoints ou les membres du conseil municipal, qui pourrait servir aussi pour les assistés ou pour le service de l'approvisionnement des appartements, etc.

Au fond, sur toute la largeur du bâtiment, est un grand local disponible où pourrait être établi le *dépôt des pompes* et du matériel d'incendie.

Au-dessous de la partie centrale de ce local et du grand escalier, une cave serait pratiquée pour loger le *calorifère des bureaux* avec ses magasins de combustible.

La partie centrale de l'escalier d'honneur, sous la grande volée droite montante, est ouverte pour donner de l'air et de la lumière au centre de ce bâtiment à rez-de-chaussée.

2° A L'ENTRESOL, le *service d'architecture* comprenant le bureau de l'architecte, le bureau des employés, un dépôt et salle d'attente, le bureau des *pompes funèbres*, celui de l'*État civil*, ceux de la *comptabilité*, le bureau des *auxiliaires*, celui des *affaires diverses*, le vestiaire des *bureaux*.

Ces divers services sont rangés autour de l'escalier d'honneur, sur le plancher duquel ils s'ouvrent tous directement et dont ils sont séparés par des cloisons grillagées, de telle sorte que le public se tienne dans la cage de l'escalier même comme dans un *hall* ou vestibule *central*.

3° AU PREMIER ÉTAGE, ce corps de bâtiment comprend le *bureau et la caisse de la recette municipale*; le reste de l'étage est occupé par l'*appartement du receveur* composé de vestibule, cuisine, salle à manger, office, salon, 3 chambres, cabinets de toilette, débarras, dégagements et water-closets. Au-dessus sont des combles sans importance.

## ÉTUDE SUR LES OUVRAGES D'ART

### DU SERVICE VICINAL

(Voyez page 429.)

#### VIADUC DE GÉRAT DE 23<sup>m</sup>20 D'OUVERTURE

Le chemin vicinal de grande communication n° 48, d'Aime à la Gietlaz, dans le département de la Savoie, traverse à Gérard le ruisseau de Boudin, encaissé dans un ravin profond et à bords très escarpés. L'ouvrage d'art étudié par le service vicinal du département comprend une seule travée de 23<sup>m</sup>20 d'ouverture et deux arches de chaque côté pour raccorder le viaduc métallique avec les remblais du chemin, qu'il était impossible de faire arriver jusqu'au bord du précipice sans risquer de le voir glisser sur bords à pente très raide.

L'ossature métallique supportant la voie vicinale est composée :

1° De deux poutres droites en fer longitudinales distantes de 2<sup>m</sup>30 d'axe en axe et formées de semelles, de cornières d'âmes, de montants et de barres de treillis.

2° D'entretoises supérieures reliant ces poutres et supportant des vouutelettes en maçonnerie de briques, la chaussée en empierrement, les caniveaux pavés, les bordures de trottoirs et les trottoirs eux-mêmes.

3° D'entretoises inférieures reliant les mêmes poutres en vue d'éviter le voilement. Des fers cornières placés vertica-

lement et horizontalement dans un même plan vertical normal à la direction longitudinale du pont, au droit de chaque poteau montant, et des croix de Saint-André rendantsolidaires deux cadres verticaux successifs, forment un contreventement suffisamment résistant pour rendre impossible tout mouvement d'une poutre par rapport à l'autre.

La largeur du pont entre garde-corps est de 3<sup>m</sup>30. Cette largeur comprend une chaussée de 2<sup>m</sup>30 et deux trottoirs ayant chacun une largeur de 0<sup>m</sup>50. La chaussée est formée d'une partie centrale macadamisée encadrée par deux caniveaux pavés. Deux cours de bordures délimitent la chaussée qu'elles séparent des trottoirs en encorbellement qui sont terminés, du côté opposé à la voie charretière, par un garde-corps en fer d'un modèle simple et léger.

La largeur entre culées est, comme nous l'avons dit, de 23<sup>m</sup>20, longueur qui représente la portée effective des poutres longitudinales dont la longueur totale est de 24<sup>m</sup>60. La hauteur de 2<sup>m</sup>00 est moindre que le 1/10 de la portée. — Le viaduc, dont nous nous occupons, surmontant un ravin très profond, l'on n'était nullement gêné dans le sens vertical; aussi c'est ce qui a conduit à placer la voie à la partie supérieure des poutres longitudinales. On a préféré cette solution à celle qui consiste à faire reposer la voie sur les semelles inférieures des poutres maîtresses formant un système tubulaire carré dans lequel s'effectue la circulation.

Chacune des poutres maîtresses ayant une section symétrique est composée de deux semelles horizontales l'une inférieure, l'autre supérieure ;

De deux âmes de 0<sup>m</sup>30 de hauteur chacune;

De quatre cornières reliant les âmes aux semelles;

De barres de treillis de 0<sup>m</sup>14 de largeur, inclinées à 45°, rivées sur les âmes hautes et basses et formant par leur croisement des carrés de 0<sup>m</sup>40 de côté; de 16 poteaux montants verticaux comprenant une âme pincée par deux cornières d'encadrement.

Chaque poutre principale se trouve donc divisée en 15 panneaux ajourés, offrant moins de résistance au vent qu'une surface pleine. Aux extrémités des poutres se trouvent deux panneaux pleins de 0,70 de largeur, qui sont cachés en élévation dans le logement qui leur a été réservé dans les piedsroits formant piles. La dilatation des fers est pour 1°, de 0<sup>m</sup>000 012 205 par mètre linéaire, soit pour 60° et 24<sup>m</sup>60 de longueur :

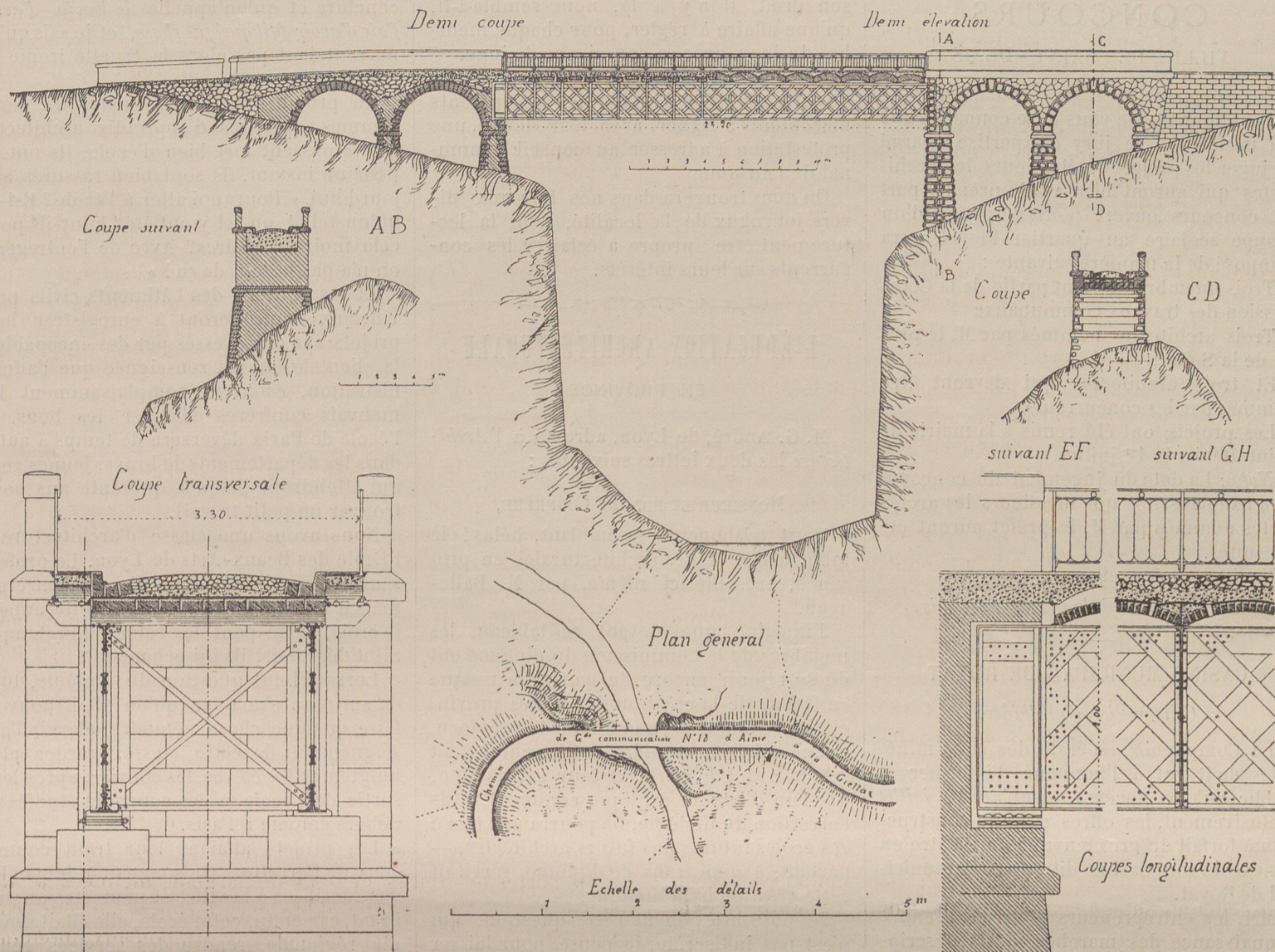
$$0,000\ 012\ 205 \times 60 \times 24,60 = 0^m017$$

Il a été prévu un espace libre de 0,07 à l'extrémité des poutres, largeur plus de 3 fois trop grande. La poutre repose d'un côté sur des cylindres en acier Bessemer posés entre deux plaques de fonte, et de l'autre sur une plaque fixe également en fonte. Quant à l'entretoise placée aux extrémités de la poutre principale au droit des appareils de dilatation, elle est pourvue d'une tôle biseautée, rivée sur sa semelle supérieure et se mouvant sur la maçonnerie dans une couche de sable placée à cet effet sous la chaussée de la voie.

Entre les semelles inférieures des poutres et les plaques de friction sont intercalées des feuilles de plomb de 0,006 d'épaisseur : on atténue ainsi les trépidations et les chocs trop violents.

Examinons maintenant comment les deux poutres maîtresses supportent le chemin. Sur les semelles supérieures des poutres longitudinales se trouvent les entretoises transversales en forme de fer I. Sur les semelles inférieures de ces entretoises reposent les vouutelettes en briques qui supportent





la chaussée; sur les semelles supérieures les tôles cintrées sur lesquels reposent les trottoirs placés en porte-à-faux et en encorbellement par rapport aux poutres maîtresses. Les vouutelettes en briques sont recouvertes d'une chape en mortier de ciment de 0,02 d'épaisseur présentant des points bas où se trouvent des mandrins cylindriques par où s'écoulent les eaux d'infiltration de la voie. Une bonne précaution à prendre est d'établir à l'extrémité inférieure de ces mandrins des bonnettes en ciment de 0,04 à 0,05 de saillie : on évitera ainsi que l'eau suive la surface d'intrados des voûtes en briques. Quant aux eaux pluviales superficielles, elles sont ramenées à l'extrémité gauche du pont par une légère pente suivant l'axe longitudinal du chemin de grande communication.

Sur les tôles cintrées situées au droit des trottoirs se trouve une couche de béton très maigre qui est recouvert d'une mince épaisseur d'enduit s'étendant entre la bordure et le garde-corps.

De chaque côté de ce pont à poutres droites en fer, la voie vicinale est supportée par deux arches en maçonnerie de 4 m. de largeur entre parements extérieurs. L'intrados de ces arches en plein-cintre est une demi-circonférence de 4 m. 50 de diamètre. La largeur des piédroits à hauteur des naissances des voûtes est de 1 m. 10. A partir des naissances, les piédroits présentent un fruit de 1/10 environ et portent sur le sol par une série de redans établis transversalement et longitudinalement, de manière à empêcher tout glissement de se produire. Les voussoirs des arches ont 0,50 de hauteur à

part celui de la clef de voûte; celui-là se prolonge jusqu'au bandeau inférieur du parapet en pierre de taille qui limite la voie de grande communication au droit des arches dont nous nous occupons. Le tympan est formé par des moellons posés à joints incertains et formant l'*opus incertum*. L'extrados des voûtes est recouvert d'une chape en mortier de ciment qui empêche les eaux d'infiltration de pénétrer dans la maçonnerie et par conséquent de la dégrader à la longue. Cette chape est surmontée par du béton très maigre sur lequel est établie la chaussée ainsi qu'une partie du trottoir du chemin vicinal.

Les travaux de cet ouvrage d'art furent commencés le 15 août 1884 et terminés complètement le 30 septembre 1887. Nous donnons ci-dessous le détail des dépenses faites par nature d'ouvrages :

|                                                    |               |
|----------------------------------------------------|---------------|
| Maçonnerie de voûtes et piédroits . . . . .        | 11,019 fr. 03 |
| Tablier métallique . . . . .                       | 7,938 40      |
| Voûtes en briques, trottoirs et chaussée . . . . . | 1,578 62      |
| Construction d'une passerelle provisoire. . . . .  | 4,632 00      |
| Régies et frais de surveillance . . . . .          | 4,828 49      |
| Total des dépenses. . . . .                        | 23,996 fr. 24 |

Cette somme fait ressortir le prix de revient par mètre linéaire d'ouverture libre à 582 fr. 43, et celui par mètre superficiel en plan à 176 fr. 49.

Le poids du métal employé a été de 895<sup>k</sup>04 par mètre linéaire d'ouverture libre et de 271<sup>k</sup>22 par mètre superficiel en plan.

(A suivre.)

G. DURANT.

## CONCOURS

## VILLE DE SAINT-DENIS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que le jury d'expertise chargé de juger les projets de Messieurs les architectes qui auront bien voulu prendre part au concours ouvert pour l'érection d'un groupe scolaire au quartier Pleyel, sera composé de la manière suivante :

Trois membres faisant partie de la Commission des travaux communaux ;

Trois architectes nommés par M. le préfet de la Seine ;

Et trois architectes qui devront être nommés par les concurrents.

Les projets ont été remis à la mairie de Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> juillet.

*Nota :* La date du jugement du concours sera fixée aussitôt que messieurs les architectes nommés par M. le préfet auront été consultés.

Veillez agréer, etc.

*Le Maire de la ville de St-Denis.*

## CASINO MUNICIPAL DE ROYAT

*Construction d'un théâtre*

La Compagnie générale des eaux minérales de Royat a l'honneur d'informer le public qu'elle recevra jusqu'au 10 juillet inclusivement, les offres pour la construction à forfait du gros œuvre d'un théâtre en annexe de son Casino dit : Casino municipal de Royat.

MM. les entrepreneurs pourront prendre connaissance des marchés, devis descriptifs, plans, coupes, clauses et conditions générales, soit au siège social de la Compagnie, rue Drouot, 5, à Paris, soit à l'établissement thermal à Royat.

## VILLE DE PROVINS

1<sup>re</sup> Prime. M. Léon Majoux, de Paris. Devise : *Mont-joie.*

2<sup>e</sup> M. A. Coquelin, de Paris. Devise : *Primo mihi.*

3<sup>e</sup> M. Th. Bourgeois, de Poissy. Devise : *Forum.*

## DOSSIER DES CONCOURS

Nous recevons d'un des concurrents au concours de Lausanne une longue protestation dont nous résumons les points principaux.

Le jury international n'aurait pas, nous dit-il, jugé équitablement, ni impartialement. D'après notre correspondant, les concurrents, sauf le projet classé premier, « n'ont obtenu leur rang que grâce à des concessions réciproques faites entre les membres du jury, et aux dépens d'autres projets qui valaient mieux ».

Nous ne pouvons répondre qu'une chose, c'est que tout, dans ce concours, s'est passé conformément aux conditions du programme, qui a été suivi de point en point. Le jury, régulièrement constitué, a jugé comme bon lui a semblé, et comme c'était

son droit. Il n'y a là, nous semble-t-il, qu'une affaire à régler, pour chaque membre du jury, avec sa conscience de juge.

Notre correspondant nous prie de parler de cette affaire et d'inviter les concurrents mécontents à signer, avec leur devise, une protestation à adresser au conseil communal de Lausanne.

On nous trouvera dans nos bureaux divers journaux de la localité, dont la lecture peut être propre à éclairer les concurrents sur leurs intérêts.

## L'ÉDUCATION ARCHITECTURALE

## EN PROVINCE

M. G. André, de Lyon, adresse à l'*Architecture* les deux lettres suivantes :

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Il est tristement ressemblant, hélas ! le tableau des études architecturales en province, présenté ici même, par M. Balle-reau.

J'imagine que, devant ce tableau, les membres de la Commission du diplôme ont dû se réjouir encore de leur vote unique en faveur de la création des écoles provinciales. Je crains cependant que la province, qui ne saisit pas rapidement les choses, ait besoin, avant de partager leur satisfaction, que l'un d'eux lui explique comment, sans l'aiguillon du diplôme, on pourra amener à ces écoles futures nos futurs architectes, — parlant, à quoi, sans ce diplôme, servirait cette création hypothétique.

Je pose brièvement cette question, qui n'est pas indiscrète, je pense, pour laisser beaucoup de place à la réponse que je désire et qui ferait plaisir à bon nombre de vos lecteurs ; en tout cas, je vous en remercie à l'avance.

Veillez je vous prie, Monsieur et cher confrère, agréer l'expression de mes sentiments de parfaite confraternité.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je me permettais, il y a huit jours, de demander comment, sans l'aiguillon du diplôme, on pourrait, en province, amener nos futurs architectes à ces futures écoles en faveur desquelles la Commission du diplôme a formulé des vœux *in articulo mortis*.

Aujourd'hui, je me permets de répondre deux mots à cette question, qu'on n'a pas jugée indiscrète, mais à l'étude de laquelle on m'a pourtant convié.

Convie, probablement parce qu'on supposait que les honorables membres de cette Commission, — si généreusement ouverte après sa constitution aux adversaires du diplôme et qui comptait jusqu'à deux provinciaux, — n'auraient pas grande envie d'entrer dans l'examen de ce qu'on appelle administrativement : les voies et moyens.

Je suis persuadé, en effet, qu'en formulant ce vœu, par lequel ils chatouillaient si agréablement un obstructionniste expert, les membres de ladite Commission cédaient simplement à ce besoin naturel qu'éprouvent les grandes commissions au moment de

conclure et qu'on appelle *le besoin d'avoir l'air d'avoir fait quelque chose*, et je sais qu'ils ne sentaient pas alors la cruelle ironie de leur vœu !

En province, nous la savourons. Nous sommes entourés d'apprentis architectes qui se passent fort bien d'école. Ils ont eu peur un instant, ils sont bien rassurés aujourd'hui. « Pourquoi aller à l'école ? Est-ce qu'un tel et un tel y ont été ? Font-ils pour cela moins d'affaires ? Avec de l'entregent, on n'a pas besoin de ça ! »

Et les conseils des bâtiments civils provinciaux continueront à enregistrer huit projets sur dix dressés par des incapables ; la clientèle, moins renseignée que l'administration, écouterait complaisamment les mauvais confrères déchirer les bons, et l'école de Paris déversera de temps à autre dans les départements de braves jeunes gens qui attendront jusqu'à quarante ans pour trouver un petit travail.

Nous avons une classe d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Lyon. Le professeur est un de nos plus dignes confrères, mais il a peu d'élèves, — trois cette année, je crois, et ne peut les retenir longtemps. Sitôt dégrossis, ils lui échappent.

Lorsqu'il fut question du diplôme, tout de suite on s'imagina qu'on allait pouvoir faire quelque chose : étendre, élargir l'enseignement de cette classe, garder plus longtemps les élèves, les convier, après leur sortie de l'école, à des concours étudiés au dehors comme à Paris.

Les projets allaient leur train comme ceux de Perrette... On songeait à demander des sacrifices à la ville, et peut-être aussi à l'État, car enfin, cette école, elle allait devenir régionale, rendre des services généraux..., etc., etc.

Le diplôme enterré, on n'a plus osé souffler mot de tout cela. Il aurait fallu être fou pour le faire !

Eh bien, j'ai grand'peur qu'il n'en ait été ailleurs un peu comme chez nous, et je termine en avouant que, si l'on allait à l'école on pourrait se passer de diplôme, mais en affirmant aussi que c'est précisément parce qu'on ne va pas à l'école qu'il en faudrait un, afin de forcer à y aller.

Si je me trompe, qu'on veuille bien me le dire.

G. ANDRÉ.

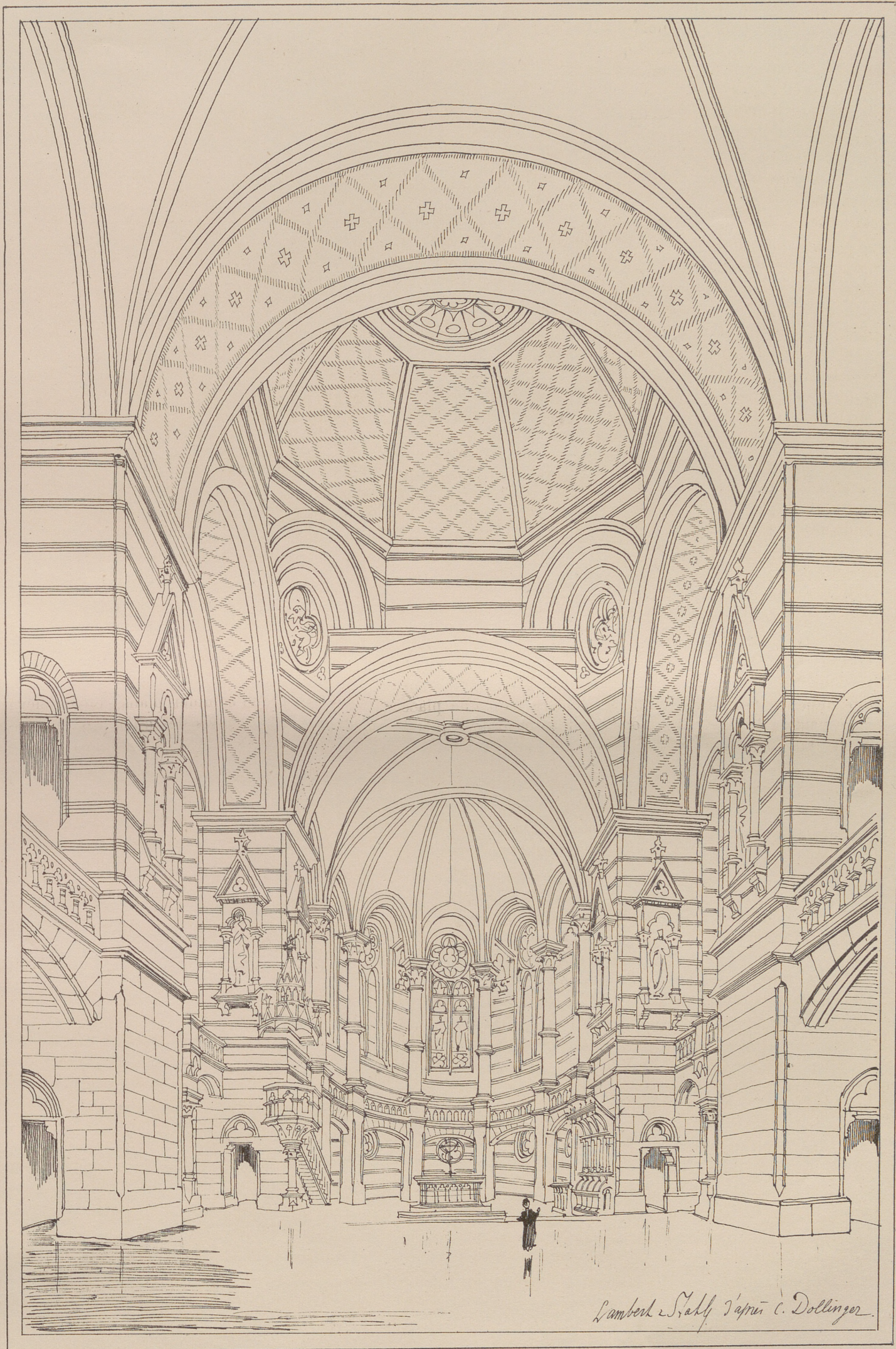
## NOUVELLES

## PARIS

**Le métropolitain de Paris.** — Le conseil général des ponts et chaussées a voté, sans restriction, la mise à l'enquête du projet du chemin de fer métropolitain dont M. Eiffel demande la concession. Le rapporteur auprès du conseil a été M. l'inspecteur général Delocre. Si les résultats de l'enquête sont satisfaisants, un projet de loi sera déposé sur le bureau de la Chambre par le Ministre des travaux publics.

*Le Gérant : P. PLANAT.*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

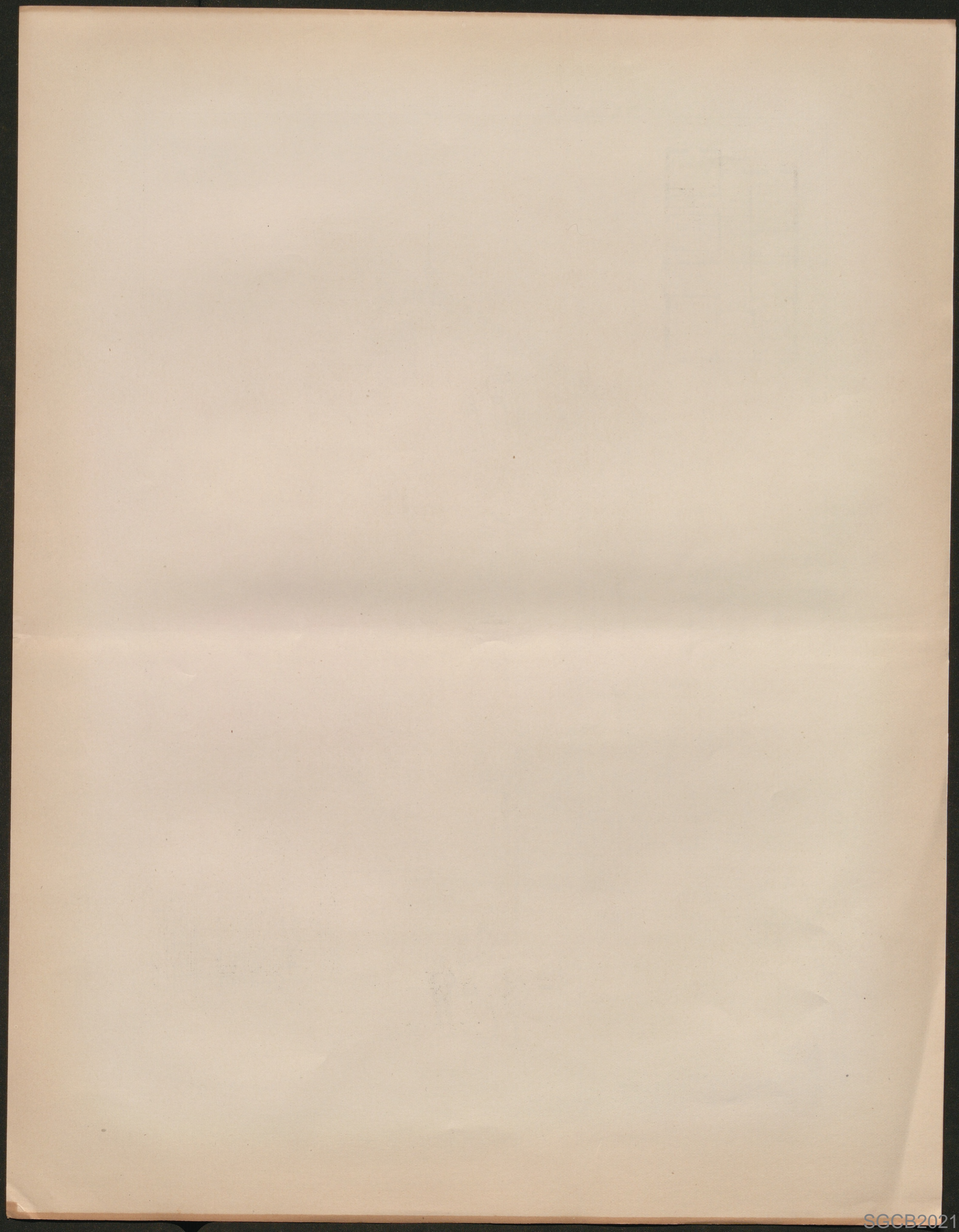


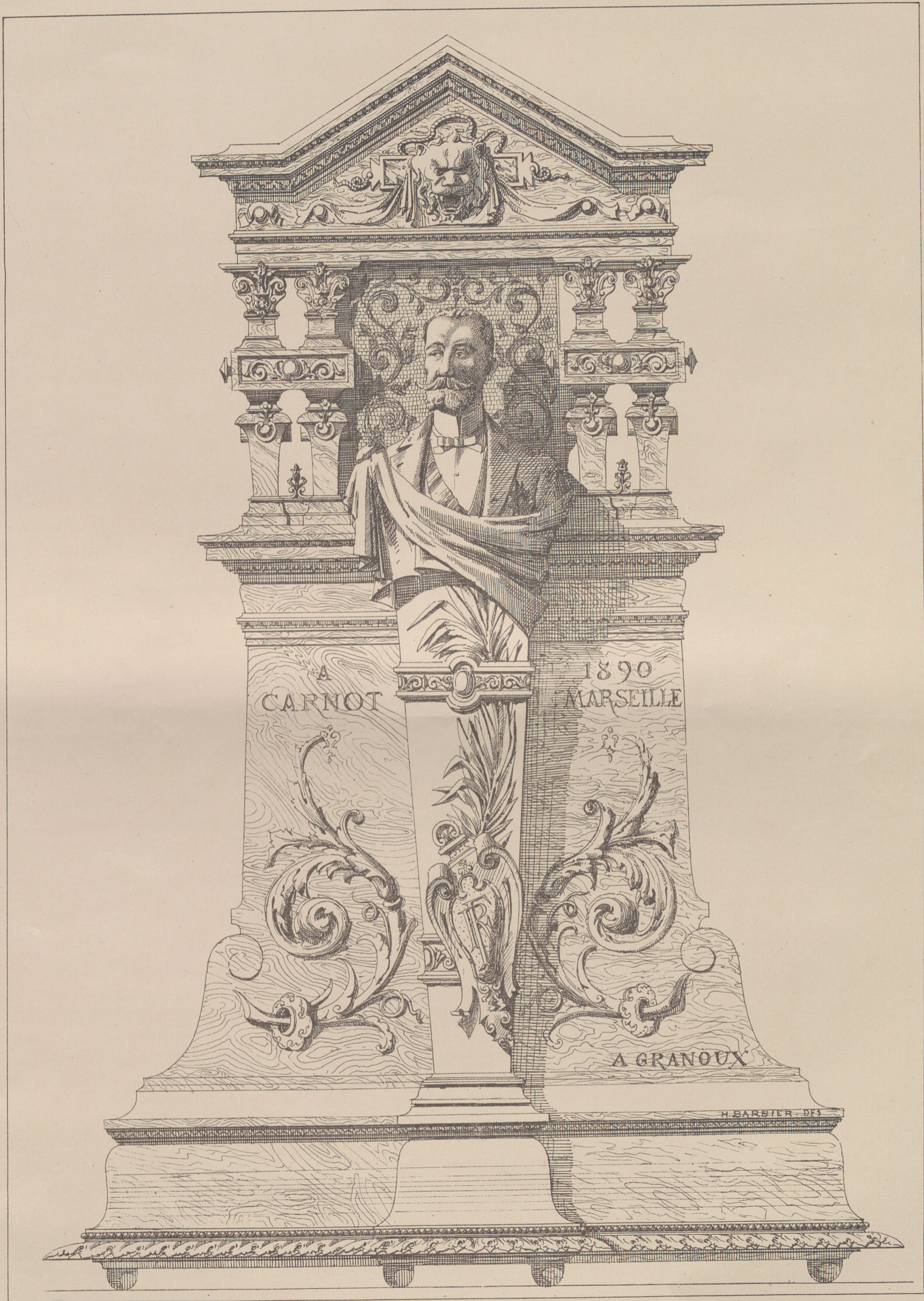
EGLISE DE LA GARNISON A STUTTGART (Wurtemberg)  
ARCHITECTE: M. DOLLINGER





MAISON A STUTTGART - ARCH<sup>s</sup> MM LAMBERT ET STAHL





COMPOSITION DÉCORATIVE EXÉCUTÉE PAR LA MAISON A. GRANOUX & C<sup>ie</sup>  
à l'occasion du Passage à Marseille de M<sup>r</sup> le PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE





# PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 21 au 28 juin 1890

| SUCRES<br>1890                   | BLANC N° 3      | ROUX, BASE 88°  | ROUX ACQUITTÉS<br>BASE 88° | STOCK<br>DES SUCRES<br>INDIGÈNES<br>A PARIS | RAFFINÉS                       |                                |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                                  | les 100 k. nets | les 100 k. nets | les 400 k. nets            |                                             | BONNE SORTE<br>les 100 k. nets | BELLE SORTE<br>les 100 k. nets |
| Lundi... 23 juin ..              | 34 50 à 34 75   | 31 50 à 31 75   | 84 25 à 84 50              | 74 564                                      | 103 50                         | 104 50                         |
| Mardi... 24 — ..                 | 34 50 à 34 75   | 31 75 .. ..     | 84 50 .. ..                | 73 940                                      | 103 50                         | 104 50                         |
| Mercredi 25 — ..                 | 34 50 à .. ..   | 31 75 .. ..     | 84 50 .. ..                | 73 162                                      | 103 50                         | 104 50                         |
| Jeudi... 26 — ..                 | 34 50 à .. ..   | 31 75 .. ..     | 84 50 .. ..                | 72 665                                      | 103 50                         | 104 50                         |
| Vendredi 27 — ..                 | 34 50 à 34 25   | 31 75 .. ..     | 84 50 .. ..                | 72 087                                      | 103 50                         | 104 50                         |
| Samedi.. 28 — ..                 | 34 50 à 34 75   | 31 75 31 50     | 84 50 84 25                | 74 046                                      | 103 50                         | 104 50                         |
| Cote moyenne de la semaine ..... | 34 541          | 31 708          | 84 458                     |                                             |                                |                                |

| HUILES<br>(les 100 kilogrammes<br>hors barrière.)<br>1890 | COLZA D'EUROPE               |                              | LIN BRUTE<br>TOUS FUTS<br>les 100 kil | ESPRITS FINS,<br>1 <sup>re</sup> qualité, 90°<br>non logé, ent. Paris.<br>1890 | JOUE OFFICIELLE<br>l'hectolitre | STOCK<br>DE PARIS<br>pipes |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
|                                                           | BRUT TOUS FUTS<br>les 100 k. | ÉPURÉ EN TONN.<br>les 100 k. |                                       |                                                                                |                                 |                            |
| Lundi... 23 juin ..                                       | 69 75                        | 79 75                        | 56 75                                 | Lundi... 23 juin                                                               | 36 .. à ..                      | 15 775                     |
| Mardi... 24 — ..                                          | 70 ..                        | 80 ..                        | 56 75                                 | Mardi... 24 —                                                                  | 36 25 ..                        | 15 725                     |
| Mercredi 25 — ..                                          | 69 50                        | 79 50                        | 57 ..                                 | Mercredi 25 —                                                                  | 36 .. ..                        | 15 550                     |
| Jeudi... 26 — ..                                          | 69 50                        | 79 50                        | 56 75                                 | Jeudi... 26 —                                                                  | 36 .. ..                        | 15 500                     |
| Vendredi 27 — ..                                          | 69 50                        | 79 50                        | 56 75                                 | Vendredi 27 —                                                                  | 35 .. ..                        | 15 500                     |
| Samedi.. 28 — ..                                          | 69 50                        | 79 50                        | 56 75                                 | Samedi.. 28 —                                                                  | 36 .. ..                        | 15 400                     |

| COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX<br>Paris, le 30 juin 1890. |        | Ach.   | Vend.  |
|------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
|                                                      |        | fr. c. | fr. c. |
| Lingots or, très fin, kil. 3,434 fr. 44 à 4000/4000. | par.   | 2 ..   | ..     |
| Arg. fin, le kil. 248.89 à 4,000/4000, perte         | ..     | ..     | ..     |
| Argent fin à Londres.                                | ..     | ..     | ..     |
| Quadruples espagnols.                                | 80 50  | 80 70  | ..     |
| — colomb. et mex.                                    | 80 50  | 80 70  | ..     |
| Piastres mexicaines.                                 | 3 70   | 3 95   | ..     |
| Souverains anglais.                                  | 25 18  | 25 25  | ..     |
| Banknotes.                                           | 25 30  | 25 33  | ..     |
| Aigles des États-Unis.                               | 25 60  | 25 80  | ..     |
| Guillaume (20 marks).                                | 24 50  | 24 60  | ..     |
| Impériales (Russie).                                 | 20 50  | 20 60  | ..     |
| Couronnes de Suède.                                  | 27 50  | 27 60  | ..     |
| Duc. d'Autr. k. 3,388 83.                            | pair.  | ..     | ..     |
| Piastres.                                            | 43 3/4 | ..     | ..     |
| Lires italiennes.                                    | 4/8    | 0/0    | ..     |

BILLET DE BANQUE

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| Anglais .....      | ..        |
| Allemands .....    | 1 23      |
| Autrichiens .....  | 1 99      |
| Russes .....       | 2 46      |
| Hollandais .....   | 2 08      |
| Belges 3 0/0 ..... | 3 .. 0/00 |
| Suédois .....      | 1 36 0/0  |
| Américains .....   | 5 10      |
| Italiens .....     | 1/2 0/0   |
| Suisses .....      | 1/2 0/0   |

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses :

| MATIÈRES D'OR                      |                |
|------------------------------------|----------------|
| Vieux Paris .....                  | 280            |
| Boîtes montres et tabatières ..... | 250            |
| Or plein .....                     | 242 à 245      |
| Or creux .....                     | 235 à 240      |
| Jaseron .....                      | 235            |
| MATIÈRES D'ARGENT                  |                |
| Vieux Paris .....                  | ..             |
| Coq .....                          | ..             |
| Nouveau .....                      | ..             |
| 2 <sup>e</sup> Titre .....         | ..             |
| Platine .....                      | le gramme 1 70 |
| Lingots d'or .....                 | pair           |
| Lingots d'argent doré, perte ..... | ..             |
| Piastres du Chili et Pérou .....   | ..             |

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruta

|             | 1890        | 1889        | 1888          |
|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Lundi... 23 | 57 .. à ..  | .. à ..     | 52 .. à 52 25 |
| Mardi... 24 | 56 75 57 .. | 54 75 55 .. | .. ..         |
| Mercredi 25 | 56 75 56 50 | 55 25 55 50 | 52 .. 52 25   |
| Jeudi... 26 | 56 25 56 50 | 56 25 ..    | 52 .. 52 25   |
| Vendredi 27 | 55 75 ..    | 55 50 ..    | 52 .. 52 50   |
| Samedi.. 28 | 55 50 55 25 | 55 50 55 75 | 52 25 52 50   |

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)

|                                               |                |
|-----------------------------------------------|----------------|
| Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.   | 62 75          |
| Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances. | 63 ..          |
| Acide stéar. jué de saponification.           | 400 .. à ..    |
| Acide stéarique de distillation.              | 95 .. à 100 .. |
| — oléique de saponification.                  | 58 .. à ..     |
| — de distillation.                            | 54 .. à ..     |
| Glycérine brute 25° de saponification.        | 85 .. à 95 ..  |

MÉTALUX — 28 juin

| A l'ACQUITTÉ, les 400 kilos.                           | 1890   | Cours de la sem. préc. | Cours de la sem. corres. |
|--------------------------------------------------------|--------|------------------------|--------------------------|
|                                                        |        |                        | de 1889 de 1888          |
| Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre | 453 75 | 457 50                 | 442 50 240 ..            |
| Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre.  | 453 25 | 452 50                 | 407 50 205 ..            |
| Cuivre en lingots et plaques.                          | 460 .. | 460 ..                 | 446 25 197 50            |
| — Best Selected.                                       | 465 .. | 465 ..                 | 448 75 202 50            |
| — Minéral de Corocoro, les 400 kil. cuivre contenu     | 457 50 | ..                     | .. 177 58                |
| Étain Banca liv. Hav. ou Par.                          | 256 25 | 258 75                 | 245 .. 215 ..            |
| — Billiton.                                            | 251 25 | 255 ..                 | 242 50 242 50            |
| Étain Détroits.                                        | 248 75 | 252 50                 | 237 54 208 71            |
| — Australie.                                           | ..     | ..                     | .. 210 ..                |
| — Angl. de Cornouailles, livr. Havre ou Rouen.         | 252 50 | 253 75                 | 240 .. 245 ..            |
| Plomb provenances diverses.                            | ..     | ..                     | ..                       |
| — marque ordina. liv. Havre.                           | 33 75  | 34 ..                  | 31 .. 31 ..              |
| — id. id. livr. Paris.                                 | 34 50  | 34 75                  | 31 75 32 ..              |
| Zinc de Silésie .. liv. Havre.                         | 62 ..  | 62 ..                  | 49 50 42 ..              |
| — Autres bonnes marq.                                  | 61 25  | 61 50                  | 49 .. 41 50              |
| — Paris.                                               | 61 25  | 61 50                  | 49 50 42 ..              |

# MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 19 juin au 3 juillet 1890 (Divers changements).

LES 100 KILOS

| CUIVRES ROUGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |                                      |                   | 100 k.  | ÉTAIN (suite.)                                                                                                                                                                                          |                                      | 100 k.              |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------|-------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|------|------|------|-------|------|-----|------|--------|------|------|------|--------|------|------|------|--------|------|-----|------|--------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |                                      |                   |         | Cours à partir du 15 mai 1888.                                                                                                                                                                          |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Cours à partir du 13 juin 1890.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | En feuilles (pour tout usage).....                                                                                                                                                                      |                                      | 400 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| En lingots. 2 <sup>e</sup> qual. 165 » — 1 <sup>re</sup> qual.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |                                      |                   | 170 »   | Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50.....                                                                                                                      |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Cours à partir du 13 juin 1890.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | Poids du rouleau.....                                                                                                                                                                                   |                                      | 1 <sup>re</sup> 000 |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| En planches, mesures du commerce.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |                                      |                   | 200 »   | Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 <sup>e</sup> 250...                                                                                                                                                   |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | Prix: le mètre.....                                                                                                                                                                                     |                                      | » »                 |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Largeur</th> <th>longueur</th> <th>Épaisseur en 10<sup>e</sup> millim.</th> <th>Poids par feuille</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 15</td> <td>1 40</td> <td>6/10</td> <td>8.500</td> </tr> <tr> <td>1 30</td> <td>2 »</td> <td>7/10</td> <td>15.000</td> </tr> <tr> <td>1 30</td> <td>2 30</td> <td>8/10</td> <td>20.000</td> </tr> <tr> <td>1 20</td> <td>3 30</td> <td>8/10</td> <td>30.000</td> </tr> <tr> <td>1 20</td> <td>4 »</td> <td>9/10</td> <td>40.000</td> </tr> </tbody> </table> |          |                                      |                   | Largeur | longueur                                                                                                                                                                                                | Épaisseur en 10 <sup>e</sup> millim. | Poids par feuille   | 1 15 | 1 40 | 6/10 | 8.500 | 1 30 | 2 » | 7/10 | 15.000 | 1 30 | 2 30 | 8/10 | 20.000 | 1 20 | 3 30 | 8/10 | 30.000 | 1 20 | 4 » | 9/10 | 40.000 |  | <b>TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN</b><br>Cours à partir du 8 décembre 1887.<br>(Épaisseur de l'étain demi-millimètre) |  |  |
| Largeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | longueur | Épaisseur en 10 <sup>e</sup> millim. | Poids par feuille |         |                                                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| 1 15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 40     | 6/10                                 | 8.500             |         |                                                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| 1 30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2 »      | 7/10                                 | 15.000            |         |                                                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| 1 30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2 30     | 8/10                                 | 20.000            |         |                                                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| 1 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 3 30     | 8/10                                 | 30.000            |         |                                                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| 1 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 4 »      | 9/10                                 | 40.000            |         |                                                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Pour toutes ces épaisseurs et au-dessus...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |          |                                      |                   | 200 »   | Épaisseur { 5 =/ = 1/2 et au-dessus.....                                                                                                                                                                |                                      | 100 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| TUYAUX brasés en cuivre rouge:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |                                      |                   |         | en { 4 =/ = 1/2 et 5 =/ =.....                                                                                                                                                                          |                                      | 105 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Prix de base de la planche cuivre rouge.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |                                      |                   | 200 »   | millimètres { 3 =/ = 1/2 et 4 =/ =.....                                                                                                                                                                 |                                      | 110 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Façons à ajouter suivant tarif.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                                      |                   | » »     | 3 =/ = et au-dessus.....                                                                                                                                                                                |                                      | 120 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Pour les façons à ajouter suivant tarif, voir les tableaux des plus-values.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |                                      |                   |         | Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.....                                                                                                  |                                      | » 50                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| <b>BARRES.</b> — Rondes ou carrées de 0,014 m/m à 60 m/m.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |                                      |                   | 200 »   | <b>PLOMB</b><br>Cours à partir du 30 avril 1890.                                                                                                                                                        |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Cours à partir du 13 juin 1890.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | En saumons.....                                                                                                                                                                                         |                                      | 36 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Tubes étirés sans soudure, prix de base..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |          |                                      |                   | 240 »   | Cours à partir du 4 juin 1890                                                                                                                                                                           |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | En tables ou tuyaux ordinaires.....                                                                                                                                                                     |                                      | 46 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | Tuyaux de 0,010 à 0,019.....                                                                                                                                                                            |                                      | 49 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| <b>CUIVRES JAUNES</b><br>Cours à partir du 13 juin 1890.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |                                      |                   |         | <b>VIEUX PLOMB</b><br>Cours à partir du 31 mai 1890.                                                                                                                                                    |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| En planches, 2 <sup>e</sup> qual. 185 » — 1 <sup>re</sup> qual.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   | 190 »   | Vieux pour échange, les 104 kilos.....                                                                                                                                                                  |                                      | 10 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Fils de laiton en boîtes, prix de base....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |          |                                      |                   | 180 »   | Prix marchand, les 400 kil., planches et tuyaux Fondus.....                                                                                                                                             |                                      | 29 »<br>26 »        |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Cours à partir du 13 juin 1890.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | <b>ANTIMOINE</b><br>Cours à partir du 16 avril 1890.                                                                                                                                                    |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Tub. en lait. étirés sans soud., pr. de base. (Voir les tableaux spéciaux pour les plus-values.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |                                      |                   | 225 »   | Anglais.....                                                                                                                                                                                            |                                      | 200 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | D'Auvergne.....                                                                                                                                                                                         |                                      | 210 »               |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| <b>CUIVRES VIEUX EN REPRISE</b><br>Cours à partir du 13 juin 1890                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |          |                                      |                   |         | <b>ZINC</b><br>Cours à partir du 13 juin 1890.                                                                                                                                                          |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| <b>BRONZE ET CUIVRES</b><br>Vieux bronze mécanique.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |                                      |                   | 120 »   | En lingots de Silésie et autres bonnes marq.                                                                                                                                                            |                                      | 65 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| De robinetterie ordinaire.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |                                      |                   | 95 »    | Cours à partir du 24 déc. 1889.                                                                                                                                                                         |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Cuivre rouge en échange.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |                                      |                   | 140 »   | Laminé du n° 8 à 26.....                                                                                                                                                                                |                                      | 80 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — prix marchand.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |                                      |                   | 135 »   | Ondulé.....                                                                                                                                                                                             |                                      | 80 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — étamé.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |                                      |                   | 115 »   | A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne.....                                                                                                                                                               |                                      | 80 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — tournure.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                                      |                   | 80 »    | A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.                                                                                                                                                             |                                      | 80 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — aune dit de campagne échange.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                                      |                   | 85 »    | <b>VIEUX ZINC</b><br>Cours à partir du 14 mai 1890.                                                                                                                                                     |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — prix marchand.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |                                      |                   | 80 »    | Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé.                                                                                                                                                              |                                      | » »                 |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — rognure de planche, dit pendant neuf.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   | 100 »   | Rognures neuves de la Vieille-Montagne..                                                                                                                                                                |                                      | 46 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — tournure.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                                      |                   | 85 »    | Prix marchand zinc de couverture.....                                                                                                                                                                   |                                      | 43 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| — — — tout-venant en échange....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |                                      |                   | 90 »    | Chiffonnier.....                                                                                                                                                                                        |                                      | 39 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| <b>ÉTAIN</b><br>Cours à partir du 2 juillet 1890                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |                                      |                   |         | <b>ZINGS A SATINAGE ET A ZINCOGRAPHIE</b><br>Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.                                                                                |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Banca en lingots.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |                                      |                   | 265 »   | Cours à partir du 30 janvier 1890.                                                                                                                                                                      |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Anglais.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |                                      |                   | 260 »   | Marchandise prise en gare de DANOU (Eure). — 3 0/0 d'esc. au compt.                                                                                                                                     |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Français en lingots (Fonderie d'Harfleur).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |          |                                      |                   | 255 »   | N° 7 épais. 0 =/ = 35 poids au m. c. 2 <sup>e</sup> 45                                                                                                                                                  |                                      | 82 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| Cours à partir du 4 juin 1890                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |                                      |                   |         | 8 — 0 =/ = 40 — 2 <sup>e</sup> 80                                                                                                                                                                       |                                      | 81 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| En baguettes, plus-value                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |                                      |                   | 5 »     | 9 — 0 =/ = 45 — 3 <sup>e</sup> 15                                                                                                                                                                       |                                      | 78 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
| En tuyaux de 9 m/m et plus; laminé de 1 m/m et plus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                                      |                   | 320 »   | 10 à 14 — 0 =/ = 50 à 0 =/ = 82 — 3 <sup>e</sup> 50 à 5 <sup>e</sup> 74                                                                                                                                 |                                      | 77 »                |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                                      |                   |         | On livre le zinc à zincographie avec plus-value de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci-dessus, m. condit. Emball. grat. pr commandes d'au moins 100 feuil., au-dessous de 100, chaq. caisse est comptée 3 fr. |                                      |                     |      |      |      |       |      |     |      |        |      |      |      |        |      |      |      |        |      |     |      |        |  |                                                                                                               |  |  |

(Voir dans la partie non officielle les renseignements complémentaires.)

# FERS

Livrables dans Paris. — à 4 mois ou 2 0/0 d'escompte

Cours du 19 juin au 3 juillet 1890 (Derniers changements.)

à partir du 2 juillet 1890.

## LES 100 KILOS

AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être augmentés de 1 fr. par 100 kilos pour toutes les fournitures inférieures à 1,000 kilos.

| FERS MARCHANDS                  |                        | AU BOIS | MIXTE | AU COKE                                                                                   | FERS SPÉCIAUX                           |  |
|---------------------------------|------------------------|---------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--|
| exempt de droit d'octroi.       |                        |         |       |                                                                                           | Non compris 3 fr. 60 de droit d'octroi. |  |
| 1 <sup>re</sup> classe          | 23 50                  | 20 50   | 18 50 |                                                                                           |                                         |  |
| 2 <sup>e</sup> —                | 24 50                  | 21 50   | 19 50 |                                                                                           |                                         |  |
| 3 <sup>e</sup> —                | 25 50                  | 22 50   | 20 50 |                                                                                           |                                         |  |
| 4 <sup>e</sup> —                | 26 50                  | 23 50   | 21 50 |                                                                                           |                                         |  |
| Machine recuite pour barrage    |                        | 23 50   | 23 50 |                                                                                           |                                         |  |
| <b>APLATIS &amp; FEUILLARDS</b> |                        |         |       | <b>FERS A T A PLANCHERS</b>                                                               |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | <b>AILES ORDINAIRES</b>                                                                   |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> séries { de 80 à 160 . . . . . 18 50                    |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 3 <sup>e</sup> — { de 180 à 220 . . . . . 19 »                                            |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 260 . . . . . 19 50                                                                       |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | <b>FERS T LARGES AILES</b>                                                                |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 1 <sup>re</sup> série 7 <sup>m</sup> { De 100 à 160 sur 60 à 84 <sup>m</sup> /m . . . . . |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 180 sur 70 à 78 <sup>m</sup> /m . . . . . 19 50                                        |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 120 <sup>m</sup> /m ailes inégales. . . . .                                            |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 2 <sup>e</sup> série 7 <sup>m</sup> { De 80, 170, 175, 180 et 220.                        |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | sur 55 à 105 <sup>m</sup> /m . . . . . 20 »                                               |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 166 et 172 dissymétriques. . . . .                                                     |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 200 sur 110 à 117 <sup>m</sup> /m . . . . .                                            |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 3 <sup>e</sup> série 7 <sup>m</sup> { De 160 sur 120 <sup>m</sup> /m . . . . .            |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 160 sur 125=128 <sup>m</sup> /m . . . . . 20 50                                        |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 260 sur 117 à 122 <sup>m</sup> /m . . . . .                                            |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 235 sur 95 à 100 <sup>m</sup> /m . . . . .                                             |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 248 sur 127 et 131 <sup>m</sup> /m . . . . .                                           |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | De 250 dissymétriques sur 115 à 121 <sup>m</sup> /m . . . . .                             |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 4 <sup>e</sup> série 6 <sup>m</sup>   De 300 sur 130 à 134 <sup>m</sup> /m . . . . . 21 » |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 5 <sup>e</sup> série 6 <sup>m</sup>   De 350 sur 150 à 152 . . . . . 22 »                 |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | Fers à barreaux, rails, cor-                                                              |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | nières égales et inégales, } 1 <sup>re</sup> classe 18 50                                 |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | à T simple, cornières dou- } 2 <sup>e</sup> — 19 50                                       |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | bles, à vitrage et à vasistas, } 3 <sup>e</sup> — 20 50                                   |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | à maincourante, hexagones, } 4 <sup>e</sup> — 21 50                                       |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | etc., etc. } 5 <sup>e</sup> — 22 50                                                       |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 6 <sup>e</sup> — 23 50                                                                    |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | 7 <sup>e</sup> — 24 50                                                                    |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | NOTA. — Les fers larges plats et spéciaux                                                 |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | ci-dessus subissent une augmentation de 1 fr.                                             |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | aux 100 kilog. par mètre et fraction de mètre                                             |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | au-dessus des longueurs normales.                                                         |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | <b>FERS ZOSES</b>                                                                         |                                         |  |
|                                 |                        |         |       | Fer zozès toute classe jusqu'à 1.00 . . . . . 31 50                                       |                                         |  |
| <b>GROS RONDS</b>               |                        |         |       |                                                                                           |                                         |  |
| De 111 à 135                    | jusqu'à 6.00 . . . . . | 23 50   |       |                                                                                           |                                         |  |
| De 137 à 150                    | — 5.00 . . . . .       | 24 50   |       |                                                                                           |                                         |  |
| De 152 à 165                    | — 5.00 . . . . .       | 26 50   |       |                                                                                           |                                         |  |
| De » »                          | — 0.00 . . . . .       | » »     |       |                                                                                           |                                         |  |
| De » »                          | — 0.00 . . . . .       | » »     |       |                                                                                           |                                         |  |

Reproduction expressément interdite

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)

Prix courant des marchandises EN GROS, révisés par des courtiers assermentés.

Cours du 7 mai au 3 juillet 1890 (derniers changements à partir du 17 juin 1890).

|                                                                   |       |       |                                                            |       |   |       |
|-------------------------------------------------------------------|-------|-------|------------------------------------------------------------|-------|---|-------|
| Acétate de chaux à 70 d'acétate... les 10 kil.                    | 18    | »     | Huile de coton d'Amérique 1 <sup>re</sup> ... les 100 kil. | 83    | » | 92    |
| — d'alumine... —                                                  | 45    | »     | — 2 <sup>e</sup> ... —                                     | 72    | » | 79    |
| — de plomb... —                                                   | 68    | 70    | Huile de lin, disp. en tonne... —                          | 55    | » | 58    |
| — de soude, esc. 3 0/0... —                                       | 32    | 33    | — en fut... —                                              | 23    | » | 23    |
| Acétone 90°... —                                                  | 3 50  | 3 90  | Hypo-sulfite de soude... —                                 | 23    | » | 23    |
| Acide acétique des arts 40 0/0... —                               | 30 50 | 31    | Kaïnit 23 0/0... les 100 kil.                              | 8     | » | 70    |
| — chlorhydrique, 22°... —                                         | 7     | 7 50  | Magnésie de l'Éubée... 4,000 kil.                          | 100   | » | 100   |
| — flossilicique... —                                              | 55    | »     | — calcinée... —                                            | 16    | » | 17    |
| — citrique, esc. 3 0/0... le kil.                                 | 4 10  | »     | Mélasse indigène, de fabrique... les 100 kil.              | 12    | » | 12    |
| — nitrique, 36°, blanc rectif. les 100 kil.                       | 28    | »     | — de raffinerie... —                                       | 48    | » | 50    |
| — 40°... —                                                        | 36    | »     | Minium... —                                                | 8     | » | 8     |
| — chlorique... —                                                  | 145   | »     | Naphtaline brute... —                                      | 42    | » | 15    |
| — oléique... —                                                    | 54    | 58    | — brute essorée... —                                       | 60    | » | 60    |
| — oxalique... —                                                   | 92    | 95    | — lavée à l'alcool... —                                    | 49    | » | 19    |
| — phénique cristallisé... —                                       | 250   | 275   | Nitrate de baryte... —                                     | 50    | » | 60    |
| — phosphorique... —                                               | »     | »     | — de potasse... —                                          | 48    | » | 51    |
| — salicilique... —                                                | »     | »     | — de soude... —                                            | 45    | » | 45    |
| — stéarique... —                                                  | 90    | 95    | Oléine de saponification... —                              | 20    | » | 32    |
| — sulfurique 66°... —                                             | 10 50 | »     | — de distillation... —                                     | 7 50  | » | 9     |
| — 53°... —                                                        | 6     | »     | — de suint... —                                            | 8 50  | » | 9 50  |
| — tannique... —                                                   | »     | »     | Os, quille moy. saine, suivant qté                         | »     | » | »     |
| — tartrique 1 <sup>re</sup> bl. esc. 3 0/0... le kil.             | 3 40  | »     | — gras à brûler... —                                       | »     | » | »     |
| — 2 <sup>e</sup> bl... —                                          | 3 30  | »     | — dégraissés... —                                          | »     | » | »     |
| Albumine d'œuf... —                                               | 3 50  | 4     | Oxyde de zinc... —                                         | »     | » | »     |
| — de sang... —                                                    | 46 75 | 48 50 | Paraffine fusible 42/44°... —                              | 70    | » | 70    |
| Alcool de vin... —                                                | 105   | 110   | Phosphate de l'Anvois 60/65 0/0... la tonne.               | 66    | » | 66    |
| — méthylique 90°... l'hectolitre.                                 | »     | »     | — des Vosges 60/65 0/0... —                                | 66    | » | 66    |
| Alizarine... —                                                    | »     | »     | — de la Hte-Saône 60/65 0/0... —                           | 1 15  | » | 1     |
| Alumine hydratée... les 100 kil.                                  | 9     | »     | — Belge de Cilly 60/65 0/0... l'unité.                     | »     | » | 95    |
| Alun... —                                                         | 13    | 14    | — — — 55/60 0/0... —                                       | »     | » | 80    |
| Amiante... —                                                      | »     | »     | — — — 50/60 0/0... —                                       | 1 50  | » | 1 50  |
| Amidons 1 <sup>re</sup> qual., pains de Paris.                    | 58    | 60    | — Aruba en roches 75/80 0/0... —                           | »     | » | 45    |
| — — — de Prov. —                                                  | 47    | 48    | Phosphate précipité 35 à 40 0/0... —                       | »     | » | 65    |
| — — — de bié en cristaux... —                                     | 40 50 | 41    | Acide phosphorique total... —                              | »     | » | 59    |
| — — — en poudre impalpable... —                                   | 65    | 70    | Biphosphate — 35 à 40 0/0... —                             | »     | » | 59    |
| Ammoniaque liquide bié 22°... —                                   | 33    | 34    | Acide phosphorique soluble... —                            | 68    | » | 68    |
| Anilines (voir notre tableau spécial)                             | »     | »     | Potasse d'Amérique... les 100 kil.                         | »     | » | »     |
| Aniline, huile... —                                               | 2 75  | 3     | — raffinée pour savonneries                                | »     | » | 52    |
| — couleur... —                                                    | »     | »     | — 78/80 0/0 de carbonate... l'unité                        | »     | » | 52    |
| Arsenic blanc en poudre... —                                      | 38    | 39    | — raffinée, 78/80 0/0... —                                 | »     | » | 54    |
| Baryte hydratée cristallisée... —                                 | 30    | »     | — de carbonate de potasse                                  | »     | » | 54    |
| Benzine rectifiée... —                                            | 68    | 70    | 88/92 0/0... —                                             | 43 50 | » | 43    |
| Bichromate de soude... —                                          | 90    | »     | Poudre d'os pour engrais... les 100 kil.                   | 220   | » | 225   |
| Borax raffiné... —                                                | 500   | 525   | — de phosphate réel... —                                   | 14    | » | 15    |
| Bromure de potassium... —                                         | 100   | »     | Prussiate de potasse... —                                  | 90    | » | 92    |
| Carbonate d'ammoniaque... —                                       | »     | »     | Pyrolygnites de fer à 20°... —                             | 42    | » | 13    |
| — baryte... —                                                     | »     | »     | — — — 48/50 h... —                                         | 18    | » | 20    |
| Céruse en pain... —                                               | 38    | »     | — — — neutre, pur... —                                     | 20    | » | 22    |
| Chlorate de baryte... —                                           | 350   | »     | — pour savonnerie... —                                     | 13    | » | 14    |
| Chlorure de chaux... —                                            | 23    | 23 50 | — de potasse pour peinture                                 | »     | » | 35    |
| — de baryum... —                                                  | 25    | 30    | — d'os pur... —                                            | 30    | » | 35    |
| — de magnésium... —                                               | 41    | 42    | — — — 35 B... —                                            | »     | » | »     |
| — de zinc... —                                                    | 25    | 30    | — — — sirupeux pour                                        | »     | » | 40    |
| Chlorhydrate d'ammoniaque gris... —                               | 68    | 70    | — — — pharmacie... —                                       | 26    | » | 26    |
| Bichromate de potasse... —                                        | 110   | 112   | — — — cream... —                                           | 25    | » | 25    |
| Colles de veau fraîche... —                                       | 8     | 10    | Stéarine de saponification... —                            | 110   | » | 105   |
| — de mégisserie... —                                              | 9     | 11    | — de distillation... —                                     | 102   | » | 95    |
| — de chevette... —                                                | 5     | 7     | Sulfs disponibles... —                                     | 75    | » | 76    |
| — de mouton... —                                                  | 4     | 4 50  | — en branches... —                                         | 56 25 | » | 57    |
| — de tannerie, Paris... —                                         | 6     | 7 50  | — d'os pur... —                                            | 55    | » | 54    |
| — — — de province... —                                            | 4 50  | »     | Suintine... —                                              | »     | » | 28    |
| Corne torréfiée 13/15 0/0 d'azote... —                            | 1 65  | »     | Sang desséché 10/12 0/0 d'azote... le kilog.               | 1 85  | » | »     |
| Cuir — 8/10 0/0... —                                              | 1 35  | »     | Sulfate d'alumine Rouen ou Paris, les 100 kil.             | 43    | » | 43    |
| Cristaux de soude 33/35°... —                                     | »     | 8 50  | — d'ammoniaque... —                                        | 30    | » | 30 50 |
| Dextrine blonde... —                                              | 57    | 58    | — de baryte (blanc fixe)... —                              | 20    | » | 22    |
| — blanche... —                                                    | »     | »     | — — — ordinaire... —                                       | 7     | » | 6     |
| Essence de térébenthine... —                                      | 102   | 95    | — de cuivre... —                                           | 63    | » | 64    |
| Extrait de châtaigner 20°... —                                    | 20 50 | 23    | — mixte... —                                               | »     | » | 45    |
| Fécule, 1 <sup>re</sup> de l'Oise, disponible... —                | 29 25 | 29 50 | — de fer... —                                              | 7     | » | 7     |
| — — à Paris, livr... —                                            | 30    | 31    | — de plomb... —                                            | 7     | » | 7     |
| — 1 <sup>re</sup> Vosges, disp., Epinal... —                      | 29    | 30 50 | — de potasse 23 0/0 Kaïnite... —                           | 7     | » | 7     |
| Glucose, sirops 1 <sup>er</sup> blancs de crist. masses, 40°... — | 44    | 45    | — de quinine... le kil.                                    | 75    | » | 80    |
| — liquide, 33°... —                                               | 39 50 | 41    | — de soude riche... —                                      | 5     | » | 6 50  |
| Glycérine Chlorus... —                                            | 34    | »     | Sulfocyanure d'am. cristallisé pur... —                    | 2 50  | » | 2 50  |
| — blonde, 28°... —                                                | 105   | 106   | — de potasse crist. pur... —                               | 2 50  | » | 2 50  |
| — industrielle 28°... —                                           | 120   | 125   | — de potassium en p... —                                   | 2 25  | » | 2 25  |
| — chimiquement ure 28°... —                                       | »     | »     | — de baryum cr... —                                        | 2 10  | » | 2 10  |
| — 30°... —                                                        | »     | »     | Sulfure de carbone... —                                    | 38    | » | 40    |
| Glicérocide et Glicérogomme... —                                  | »     | »     | Superphosphate 8/10 0/0... l'unité.                        | »     | » | 59    |
| Goudron de bois... —                                              | 8 50  | 9 50  | — 10/12 et 12/14... —                                      | »     | » | 58    |
| Gutta-percha... —                                                 | »     | »     | — 16/18... —                                               | »     | » | 59    |
| Huiles lourdes... —                                               | 18    | »     | Superphosphate de chaux, 8/10... kil.                      | »     | » | 60    |
| Huiles de colza, 4 premiers 1885... —                             | 98    | »     | — bon titre, 13/15... —                                    | »     | » | »     |
| — — — courant... —                                                | 77    | »     | Terre d'infusoires... —                                    | 19 05 | » | 31    |
| — — — 2 derniers 1885... —                                        | 50 25 | »     | Viande moulue 6/8 d'azote... —                             | 1 80  | » | 1 80  |
| Huile de coton française 1 <sup>re</sup> ... —                    | 95    | 105   | — 8/10... —                                                | 4 85  | » | 4 85  |
| — 2 <sup>e</sup> ... —                                            | 80    | 85    | Vaseline française blanche... le kilog.                    | 3     | » | 3     |

(Reproduction interdite.)

## TRAVAUX PARTICULIERS

## Demandes en autorisation de bâtir.

Du 26 juin 1890.

6<sup>e</sup> arr. — Avenue de l'Observatoire, 4, et rue Auguste-Comte, 3. — Prop., M. Morain, rue Lhomond, 52. — Construction.

10<sup>e</sup> arr. — Quai de Valmy, 165, et passage Delessert. — Lejean, locataire. — Arch., M. Protheau, place de la Nation, 13. — Surélévation.

11<sup>e</sup> arr. — Rue de Montreuil, 55. — Prop., M. Yvert. — Arch., M. Bezodis, rue d'Amsterdam, 72 bis. — Construction intérieure.

14<sup>e</sup> arr. — Angle rue de la Santé et rue Méchaln. — Prop., M. Hubert Sauzeau, rue Denfert-Rochereau, 85. — Arch., M. Bernard, rue du Pont-de-Lodi, 6. — Ateliers de sculpture et de peinture.

— Rue de la Santé, 60. — Prop., M. Durand, y demeurant. — Hangar.

15<sup>e</sup> arr. — Rue Guillaume-Laplagne, 23. — Prop., M. Vezet. — Arch., M. Pouët, rue Roussin, 4. — Hangar.

17<sup>e</sup> arr. — Rue Alphonse-de-Neuville, 9. — Prop., M. Legrand, avenue de Villiers, 401. — Arch., M. Bayard, même adresse. — Hôtel.

— Rue Marcadet, 99. — Prop., M. Lehurey, y demeurant. — Arch., M. Bellettre, cité des Fleurs, 27. — Petit bâtiment.

18<sup>e</sup> arr. — Rue d'Orchamps, 5. — Prop., M. Blanchet, rue de Steinkerque, 41. — Arch., M. Moitët, boulevard de Rochechouart, 66. — Construction.

— Rue Ordener, 122. — Prop., M. Lerbet, rue de Rivoli, 55. — Arch., M. Boret, rue de Londres, 13. — Construction (7 étages).

Du 27 juin 1890.

16<sup>e</sup> arr. — Place des Etats-Unis, 4. — Prop., M. Henry Deutsch, avenue de Messine, 44. — Arch., M. Léon Chate-nay, rue de Berlin, 47. — Hôtel.

19<sup>e</sup> arr. — Rue de Flandre, 36. — Prop., M. Rivière. — Démolition et reconstruction.

20<sup>e</sup> arr. — Rue des Vignolles, 48. — Prop., M. G. Larousse. — Arch., M. Loblé, boulevard Voltaire, 141. — Atelier (3 étages).

Du 28 juin 1890.

2<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Denis, 174. — Prop., Mlle Begasson. — Arch., M. E. Claveau, rue des Envierges, 9. — Surélévation (2 étages).

4<sup>e</sup> arr. — Rue Charlemagne, 25. — Prop., Hospice national des Quinze-Vingts. — Arch., M. Lisch. — Divers travaux.

— Rue Castex, 5. — Prop., Mme A. Gross. — Arch., M. J.-B. Lépine, rue de la Harpe, 22. — Annexe.

12<sup>e</sup> arr. — Rue de Charenton, 83, et avenue Ledru-Rollin. — Prop., Mme veuve Lamy, rue de Maubeuge, 21. — Arch., M. Eugène Macé, Avenue d'Antin, 14. — Constructions.

— Rue Nicolaï, 63 présumé. — Prop., M. D. Lecoq. — Arch., M. Lecoq, rue Beaurepaire, 49. — Construction.

16<sup>e</sup> arr. — Rue de la Tour, 25. — Prop., Mlle Mancel. — Arch., M. Louis Parent, boulevard des Invalides, 20. — Annexe et surélévation.

17<sup>e</sup> arr. — Rue Pouchet, 24. — Prop., M. Victor Poisson, rue Legendre, 44. — Arch., M. Ernest Mayet, rue Poncelet, 13. — Constructions.

18<sup>e</sup> arr. — Rue Caulaincourt, 2, et boulevard de Clichy. — Prop., M. A.-E. Malaquin, boulevard Henri IV, 33. — Arch., MM. C. Naudy et A. Besnard, rue des Abbesses, 54. — Construction.

— Rue de Maistre, 42. — Prop., M. Grandmain. — Arch., M. Théodore Lafon, rue de Sèvres, 4. — Surélévation.

20<sup>e</sup> arr. — Passage Stendhal, 3. — Prop., M. Pré. — Pavillon.

Du 30 juin 1890.

5<sup>e</sup> arr. — Rue Nouvelle, 34 (rue du Puits-de-l'Ermite prolongée). — Prop., M. Piffoux, boulevard Saint-Michel, 30. — Arch., M. L. Torlet, rue des Bernardins, 48. — Construction.

16<sup>e</sup> arr. — Villa Montmorency (avenue du Square, 3). — Prop., M. Séran. — Arch., M. E. Toutain, rue Molitor, 32. — Annexe (2 étages).

— Rue de la Pompe, 127. — M. de Fleury, locataire. — Petit pavillon.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1890.

15<sup>e</sup> arr. — Rue Régnier, 19. — Prop., M. Victor Boucheret. — Construction.

16<sup>e</sup> arr. — Passage Emile-Meyer. — Prop., Société des maisons ouvrières. — Arch., M. E. Bénard, boulevard Pe-reire, 29. — Construction.

19<sup>e</sup> arr. — Rue des Alouettes, 27. — Prop., M. Blanc. — Surélévation (2 étages).

20<sup>e</sup> arr. — Rue de Terre-Neuve, 46. — Prop., M. Simon. — Arch., M. E. Michel, rue des Orteaux, 24. — Surélévation (3 étages).

Du 2 juillet 1890.

8<sup>e</sup> arr. — Avenue Hoche, 5. — Prop., M. Montero de Argüelles, rue de Chaillot, 52. — Arch., MM. Leriche et Portal, rue Montaigne, 41 bis. — Hôtel.

11<sup>e</sup> arr. — Rue de l'Orillon et rue Morand. — Prop., Mont-de-Piété de Paris. — Construction.

13<sup>e</sup> arr. — Rue Pascal, 37-39. — Prop., M. Jules Hune-belle, rue de Solferino, 2. — Arch., M. G. Marchand. — Transformations Intérieures.

15<sup>e</sup> arr. — Rue Mademoiselle, 33. — Prop., M. Goupi. — Arch., M. Prieur, rue du Théâtre, 124. — Construction.

17<sup>e</sup> arr. — Rue La Condamine, 70. — Prop., M. Riché. — Arch., M. Quesnot, rue Caulaincourt, 4. — Surélévation (3 étages).

19<sup>e</sup> arr. — Rue des Mignottes, 6. — Prop., M. Boiteaux, y demeurant. — Construction pour nourrisseur.

Du 3 juillet 1890.

3<sup>e</sup> arr. — Rue de Thorigny, 5. — Prop., M. H. Vian, rue de Turenne, 75. — Atelier.

9<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Georges, 43. — Prop., L'Illustration. — Arch., M. Alfreid Aubert, rue Caumartin, 71. — Caves.

12<sup>e</sup> arr. — Rue Claude-Decaen, 56. — Prop., Mlle Boi-get, rue Michel-Bizot, 105. — Surélévation (3 étages).

— Cours de Vincennes, 100. — Prop., Mme veuve Poi-gnet. — Construction annexe.

13<sup>e</sup> arr. — Rue de la Glacière, 16. — Prop., MM. Vuillemard et fils. — Construction annexe pour ateliers.

15<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Charles, 214. — Prop., M. E. Cuny. — Construction.

— Rue Brague, 42-44. — Prop., M. A. Duteil, rue de la Procession, 45. — Pavillon d'habitation et hangar.

## ADJUDICATIONS NOUVELLES

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE

**Avis.** — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le *samedi soir*.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

43. — Le samedi 5 juillet 1890. — Adjudication, en trois lots, de l'entreprise des travaux de pavage à exécuter pour le relevé à bout de diverses voies.

44. — Le samedi 5 juillet 1890. — Adjudication, en six lots, de l'entreprise des travaux de mise en état de viabilité de l'avenue de la République entre le boulevard Richard-Lenoir et la cité Bertrand (14<sup>e</sup> arrondissement).

45. — Le samedi 5 juillet 1890. — Adjudication, en deux lots, de l'entreprise des travaux de mise en état de viabilité et d'assainissement de la rue de Vouillé entre le quai de Javel et la rue Lecourbe (15<sup>e</sup> arrondissement).

46. — Le Samedi 5 juillet 1890. — Adjudication, en quatre lots des travaux de 4<sup>e</sup> Terrasse et Maçonnerie; 2<sup>e</sup> Charpente; 3<sup>e</sup> Menuiserie; 4<sup>e</sup> Fumisterie à exécuter pour l'installation définitive de l'école professionnelle de jeunes filles, rue de Poitou, 7 (8<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

Vu l'urgence :

Le samedi 5 juillet 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet ou son

délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Soudée, architecte de la 2<sup>e</sup> section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la Série de la Ville de Paris, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en quatre lots, des travaux de : 1<sup>o</sup> Terrasse et Maçonnerie; 2<sup>o</sup> Charpente; 3<sup>o</sup> Menuiserie; 4<sup>o</sup> Fumisterie, à exécuter pour l'installation définitive de l'École professionnelle de jeunes filles, rue de Poitou (3<sup>e</sup> arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Terrasse et Maçonnerie. — Evaluation, 34,680 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 1,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot. — Charpente. — Evaluation, 42,529 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 400 fr.

3<sup>e</sup> Lot. — Menuiserie. — Evaluation, 15,914 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 500 fr.

4<sup>e</sup> Lot. — Fumisterie. — Evaluation, 12,632 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 400 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1<sup>er</sup> bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

49. — Le Samedi 5 juillet 1890. — Adjudication, en deux lots, des travaux de 1<sup>o</sup> Granit et Pavage; 2<sup>o</sup> Canalisation à exécuter aux entrepôts de Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

Vu l'urgence :

Le samedi 5 juillet 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris, et de M. Lheureux, architecte de la 3<sup>e</sup> section, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de l'entreprise en deux lots, des travaux de : 1<sup>o</sup> Granit et Pavage; 2<sup>o</sup> Canalisation à exécuter aux entrepôts de Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Granit et Pavage. — Evaluation, 90,564 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 2,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot. — Canalisation. — Evaluation 31,935 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 700 fr.

L'adjudication aura lieu, au rabais, sur : 1<sup>o</sup> les prix de la Série de la Ville de Paris, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1882 en ce qui concerne le premier lot (Granit et Pavage); 2<sup>o</sup> sur les prix du Bordereau du service des eaux et égouts, en ce qui concerne le deuxième lot (Canalisation).

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1<sup>er</sup> bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

## FAILLITES

24 juin. — Richard, ancien marchand de vins, faubourg Saint-Denis, 146 (7509). — Dupond, fabricant d'allume-feux à Levallois-Perret, 130, rue de Courcelles (7510). — Goujon, entrepreneur de transports, 29, rue de la Chapelle (7514). — Montécot, marchand de vins-restaurateur, 62, avenue de Suffren (7512). — Ribaut, fabricant de meubles sculptés, 102, rue de Charonne (7513). — Ridard, laitier-nourrisseur, à Levallois, 39, rue de Gravelle (7514). — Lenain, fabricant de chaussures, 79, rue Saint-Denis (7515). — Belleguy, cimentier à Champigny, 48, avenue de la Fourchette (7516). — Saquet et C<sup>e</sup>, agence générale de charbonnages, 230, rue de Lafayette (7517). — Valin et C<sup>e</sup>, courtiers, 32, rue Croix-des-Petits-Champs (7518). — 1<sup>o</sup> Roos, négociant en broderies, 16, rue Monthyon, et 2<sup>o</sup> Lévy, négociant en broderies, à Saint-Denis, 30, rue de la Briche (7519).

25 juin. — Marchand de vins traiteur au Grand-Mont-rouge, route d'Orléans, 112 (7521).

26 juin. — Thuelin, fabricant de chaussures, rue de Turanne, 80 (7523). — Teinturier et Marquis, fruits secs et con-

serve, 16, rue Berger (7524). — Pauflin, frères et C<sup>e</sup>, fabrique de produits chimiques, 14, quai d'Orléans et usine au Port-à-l'Anglais (7525). — Salomon Moise, fabricant de casquettes, 67, rue de la Verrerie (7526).

27 juin. — Fournier, représentant de commerce, rue Chevreul, 11 (7527). — Charbonnier, entrep. sitaire de bière, à Boulogne-sur-Seine, rue du Château, 2 (7528). — Driot, épicer, à Paris, rue d'Avron, 24 (7529). — Poulin, limonadier, rue Saint-Honoré, 153, actuellement à Charenton, rue des Ormes, 1 (7530). — Plantard, fabricant de meubles, rue Vaneau, 54 (7531). — Fretaud, négociant en vins et comestibles, rue de Vanves, 103 (7532). — D. ranthon, marchand de vins, 8, cour Gilles et rue de Narbonne, 10, à Bercy, demeurant rue Saussure, 8 (7533). — Malenfant, marchand d'épicerie et vins, à Saint-Denis, avenue de Paris, 65 (7534).

28 juin. — Lecourt, représentant de commerce, rue du Temple, 48 (7535). — Darras Zéphir, boulanger, rue Lafayette, 141 (7536). — Demoiselle Sido, Anna, hôtel meublé, 10, rue Saint-Georges (7537). — Romatin, vins et liqueurs, rue du Bac, 142 (7538).

30 juin. — Quantin, ancien marchand de vins, 18, rue Desaix (7539).

1<sup>er</sup> juillet. — Schneider, marchand de chaussures, à Saint-Denis, 4, rue de la Fromagerie (7540). — Ménétrier, imprimeur, rue Blainville, 7 (7541). — Court, ancien marchand de vins liqueurs, rue Rochechouart, 90, act. 5, impasse du Cadran (7542).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

### FORMATIONS

Furger et Furger, marchands de papiers peints et entrepreneurs de peinture en bâtiments, 4, rue Truffaut. — Créte et Cie, force motrice et éclairage électrique, boulevard Voltaire, 81. — Société anonyme de fondations de chemins de fer glissants perfectionnés, 49, rue Taibout. — Compagnie de l'Accumulateur électrique Atlas, 30, rue de Grammont. — Petit et Noulain, atelier de charonnage, 103-107, boulevard de la Gare.

Fouque et C<sup>e</sup>, moteur aérohydrothermique, 8, rue de Bretagne. — Société anonyme dite Marbrerie Séguin, 155, rue de Rennes. — Société française, la Béraudie, 8, rue Saint-Martin.

Compagnie Franco-Africaine pour le relèvement de l'agriculture nationale, à Vitry, 48, rue Saint-Aubin. — Librairies-imprimeries réunies (ancienne maison Quantin, Motteroz, Morel et Martinet), 2, rue Mignon. — L. Freudenberg et P. Rio, fabricants d'appareils d'éclairage, 47, avenue Parmentier.

Levainville et Rambaud, produits chimiques, 16, rue du Parc-Royal. — Deschamps, père et fils, entrepreneurs de maçonnerie, 29, place du marché Saint-Honoré. — Compagnie des Ateliers d'Ivry, chemins de fer, tramways, etc., rue Tiquetonne, 64. — Créte et C<sup>e</sup>, force motrice et d'éclairage électrique, boulevard Voltaire, 81. — Exploitation de domaines en Tunisie, rue Drouot, 8. — Geoffroy et Delore, fils électriques, 54, rue de l'Ermitage. — Société anonyme, Exploitation Immobilière, cité Bergère, 14. — Besançon, eau de Ténach, 26, rue du Vert-Bois.

Bonnefous et C<sup>e</sup> fabrique de chaudronnerie en fer et en cuivre, 60, boulevard de la Gare.

### MODIFICATIONS

Compagnie de Chemins de fer économiques français, 17, boulevard de la Madeleine. — Sociétés d'Etudes pour l'organisation d'entreprises industrielles, 59, rue de Provence.

Société anonyme des Terrains et Immeubles de l'avenue Sainte-Foy, 10, rue Saint-Augustin. — Banque des Fonds Publics et des Valeurs Industrielles, place de la Bourse, 1-3. La Caisse mécanique, à Levallois-Perret, 31, rue Caré. — Société Baudet, Donon et C<sup>e</sup>, autorisation de signature à M. Amblard, 139-141, rue Saussure.

Union corporative des ouvriers serruriers du département de la Seine, 7, rue Communes.

### DISSOLUTIONS

L. Mottet et A. Thomas, fabricant d'appareils d'éclairage et spécialement au gaz, 41, rue Pastourelle. — Couty et Couturier, fabrique de calibres et mesures linéaires, 10, rue Oberkampf.

E. Haurcot et A. Noël, fabrique de produits chimiques à Pantin, rue de La Villette, 37. — Société Wéry et Wilde, 31 bis, faubourg Montmartre. — Courlat et C<sup>e</sup>, papiers peints, 39, rue du Four-Saint-Germain.

## COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

| ARRONDISSEMENTS<br>ET DATES DE LA VENTE | PROPRIÉTÉS NON BATIES<br>SITUATIONS | SURFACE<br>GÉNÉRALE                          | PRIX<br>de<br>l'ADJUDICATION | LE MÈTRE<br>SUPERFICIEL | NOTAIRES<br>OU AVOUÉS<br>adjudicataires |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------|
| <b>1890</b>                             |                                     |                                              |                              |                         |                                         |
| 11 <sup>e</sup> Arr.                    | 28 mars.                            | Avenue de la République.                     | M 923 ..                     | 15.000                  | 16 25 Breugnon.                         |
| 13 <sup>e</sup> —                       | 19 —                                | Rue Nationale, 22.                           | 335 ..                       | 2 500                   | 7 46 Colleau.                           |
| 14 <sup>e</sup> —                       | —                                   | Rue Paturle.                                 | 199 ..                       | 13.886                  | 69 27 Gatine.                           |
| —                                       | —                                   | Rue projetée Colas (rue Vercingétorix).      | 191 ..                       | 7.640                   | 40 .. Thomas.                           |
| —                                       | 14 —                                | Rue du Champ-d'Asile, 9.                     | 205 ..                       | 13.500                  | 65 85 Lindet.                           |
| 15 <sup>e</sup> —                       | 19 —                                | Rue Olivier-de-Serres.                       | 104 ..                       | 4.160                   | 40 .. De Gerval.                        |
| 16 <sup>e</sup> —                       | 18 —                                | Boulevard Suchet, 77.                        | 1.250 ..                     | 31.200                  | 40 96 Goupil.                           |
| —                                       | 18 avril.                           | Avenue Victor-Hugo, 114.                     | 183 ..                       | 20.000                  | 109 28 Godet.                           |
| —                                       | 22 —                                | Avenue Malakoff, 9.                          | 477 54                       | 100.238                 | 209 90 Delorme.                         |
| —                                       | 28 mars.                            | Rue Lafontaine, 50-52.                       | 1.690 16                     | 126.759                 | 74 99 Vincent.                          |
| 17 <sup>e</sup> —                       | 20 —                                | Bd Péreire nord, 200-201, r. Guerant, 20-31. | 324 53                       | 70.000                  | 215 69 Blondin.                         |
| —                                       | —                                   | —                                            | 243 53                       | 37.724                  | 134 89 —                                |
| —                                       | —                                   | —                                            | 227 46                       | 46.000                  | 204 96 —                                |
| —                                       | —                                   | —                                            | 246 15                       | 45.000                  | 182 84 —                                |
| —                                       | —                                   | —                                            | 347 30                       | 72.000                  | 207 34 —                                |
| —                                       | —                                   | Rue Tocqueville, 14.                         | 200 ..                       | 50.000                  | 250 .. Renaudin.                        |
| —                                       | —                                   | Avenue Wagram, 38.                           | 641 86                       | —                       | —                                       |
| —                                       | —                                   | —                                            | 646 84                       | 494.050                 | 266 88 Castaignet.                      |
| —                                       | —                                   | —                                            | 652 52                       | —                       | —                                       |
| —                                       | 3 avril.                            | Rue Fournial, 3, ang. de la r. Chazelles.    | 296 ..                       | 80.000                  | 270 60 C.-M. d'Arleux.                  |
| 19 <sup>e</sup> —                       | 28 mars.                            | Rue Manin.                                   | 230 ..                       | 17.250                  | 75 .. Caillet.                          |
| —                                       | 2 avril.                            | Rue de Mouzaïa, 21.                          | 267 ..                       | 4.672                   | 17 50 V. Tricot.                        |
| 20 <sup>e</sup> —                       | 25 mars.                            | Rue Alexandre-Dumas, 95 présumé.             | 1.345 86                     | 29.400                  | 22 14 Ragot.                            |
| —                                       | 31 —                                | Rue Planchart, 55.                           | 860 ..                       | 31.093                  | 36 45 Marc.                             |
| —                                       | 22 —                                | Rue du Tapis-Vert, 15.                       | 1.114 ..                     | 11.000                  | 9 87 Jousselin.                         |
| Seine.                                  | 14 —                                | Malakoff, rue Augustin-Dumont.               | 372 ..                       | 4.467                   | 120 .. Portefin.                        |
| —                                       | —                                   | Créteil, rue de Plaisance.                   | 363 ..                       | 1.845                   | 5 .. Leclerc.                           |
| —                                       | —                                   | Saint-Maur, rue de Marinville.               | 1.322 ..                     | 6.942                   | 5 25 —                                  |
| —                                       | 19 au 23 —                          | Montrouge, à l'angle de la rue Racine.       | 614 ..                       | 6.140                   | 10 .. Thomas.                           |
| —                                       | —                                   | Choisy-le-Roi, rue de la Raffinerie.         | 284 ..                       | 3.600                   | 12 67 Legrain.                          |
| —                                       | —                                   | Orly, lieu dit le Clos.                      | 100 ..                       | 200                     | 2 .. —                                  |
| —                                       | —                                   | Créteil, rue du Moulin.                      | 2.050 ..                     | 8.000                   | 3 90 Leclerc.                           |
| —                                       | —                                   | Montrouge, rue Fénelon.                      | 360 ..                       | 3.240                   | 9 .. Thomas.                            |
| —                                       | —                                   | Vitry, avenue des Ecoles.                    | 300 ..                       | 4.200                   | 14 .. d'Hardvilliers.                   |
| —                                       | —                                   | Montreuil, rue François-Arago.               | 372 ..                       | 2.800                   | 7 52 Diolé.                             |
| —                                       | —                                   | — lieu dit le Lua.                           | 497 ..                       | 1.300                   | 7 61 —                                  |
| —                                       | —                                   | Villemomble, bd Petit-Villemomble.           | 500 ..                       | 4.000                   | 8 .. Godet.                             |
| —                                       | —                                   | Issy, route de Clamart.                      | 724 ..                       | 5.000                   | 6 90 Thomas.                            |
| —                                       | —                                   | Malakoff, voie de Beauvais.                  | 500 ..                       | 10.000                  | 20 .. —                                 |
| —                                       | —                                   | Issy, en marais, rue de l'Abreuvoir, 10.     | 6.838 ..                     | 50.000                  | 7 34 De Gerval.                         |
| —                                       | —                                   | Alfortville, lieu dit la Haie-Brais.         | 427 ..                       | 2.989                   | 7 .. Leclerc.                           |
| —                                       | —                                   | Gentilly, avenue du Cimetière d'Ivry.        | 1.440 ..                     | 5.500                   | 3 90 Colleau.                           |
| —                                       | —                                   | Châtillon, lieu dit le Trou-du-Coq.          | 10334 ..                     | 33.575                  | 3 25 H. Perraud.                        |
| —                                       | —                                   | Arcueil, lieu dit Hautes-Bornes.             | 450 ..                       | 1.200                   | 8 .. Thomas.                            |
| —                                       | —                                   | Malakoff, lieu dit la Garenne.               | 443 ..                       | 1.000                   | 2 25 —                                  |
| —                                       | 26 —                                | Joinville, rue de Paris, 64.                 | 3.810 20                     | 20.050                  | 5 26 Carvès.                            |
| —                                       | —                                   | Lilas, parc des Bruyères, rue Nouvelle.      | 1.730 70                     | 1.730 70                | 1 .. Prud'homme.                        |
| —                                       | 28 —                                | Bois-Colombes, rue Tintoret.                 | 204 90                       | 3.028 50                | 15 .. Gamard.                           |
| —                                       | —                                   | — av. des Belles-Vues, 6 pr.                 | 1.132 39                     | 24.250                  | 21 41 Deherpe.                          |
| —                                       | —                                   | Courbevoie, rue de la Garenne.               | 984 ..                       | 5.000                   | 5 08 Dubreuil.                          |
| —                                       | —                                   | Saint-Mandé, lieu dit les Epinettes.         | 854 ..                       | 1.000                   | 1 17 Bourgoin.                          |
| —                                       | 20 —                                | Fontenay-s.-B., lieu dit Passeleu.           | 205 ..                       | 300                     | 1 46 Salats.                            |
| —                                       | —                                   | — lieu dit 4-Ruelles.                        | 238 ..                       | 150                     | 0 63 Delasalle.                         |
| —                                       | —                                   | Vincennes, lieu dit Maladrerie.              | 106 ..                       | 275                     | 2 59 Salats.                            |
| —                                       | —                                   | Fontenay-s.-B., lieu dit la Tombe.           | 492 ..                       | 400                     | 0 84 Benoist.                           |
| —                                       | —                                   | — lieu dit les Carreaux.                     | 118 ..                       | 60                      | 0 50 —                                  |
| —                                       | —                                   | Vincennes, lieu dit le Petit-Parc.           | 1.335 ..                     | 2.300                   | 1 73 Bourgoin.                          |
| —                                       | —                                   | — lieu dit le Tas-de-Pierres.                | 246 ..                       | 350                     | 1 42 Leroy.                             |
| —                                       | 1 avril.                            | Pantin, rue Courtois, 15.                    | 400 ..                       | 10.000                  | 25 .. Breugnon.                         |
| —                                       | —                                   | Courbevoie, rue Victor-Hugo, 89.             | 425 ..                       | 5.500                   | 12 94 Thomas.                           |
| —                                       | 2 —                                 | Asnières, le Gros-Buisson.                   | 1.709 ..                     | 3.000                   | 1 73 Taupin.                            |
| —                                       | —                                   | Courbevoie, rue Saint-Guillaume, 2.          | 77 ..                        | 3.408                   | 0 36 Deherpe.                           |
| —                                       | —                                   | — rue de Chanzy.                             | 638 ..                       | 14.137                  | 22 15 Duplan.                           |
| —                                       | 5 —                                 | Bagneux, lieu dit le Champ-des-Oiseaux.      | 2.707 ..                     | 5.445                   | 2 .. Thomas.                            |